

Le premier hebdomadaire des faits-divers

4^e Année - N° 116

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

15 Janvier 1931

DÉTECTIVE

Seul, dans la nuit...



Les hommes quittent les chantiers... Le veilleur de nuit va rester seul, en proie aux intempéries et souvent aux rôdeurs. Et que de tragédies dans leur déchéance !

(Lire, pages 4 et 5, l'émouvant reportage de Paul Bringuier.)

Au sommaire
de ce numéro

CONCUSSION par Roy Pinker. — LES MAINS BRULÉES par Gilbert Rougerie. — LA PISTE SANGLANTE par Marcel Montarron. — GARDE-TOI: grande enquête chez les bandits corses par Henri Danjou.

PARTOUT

Abandon ?

opinion publique s'est sou-
vent préoccupée des crimes
impunis.

Que sont-elles devenues
ces affaires sensationnelles
qui, en leur temps, passionnèrent la
foule ? Crimes d'hier, aujourd'hui
oubliés ou, sinon oubliés, confondus dans
la masse des histoires qui peu à peu
s'estompent... L'actualité a de rudes
exigences, l'intérêt ne résiste pas à
l'épreuve d'une période qui se prolonge.
Tout finit par se brouiller dans une
sorte de grisaille, une affaire pousse
l'autre...

Mais la grisaille n'existe que dans
l'esprit du lecteur qui demande un ali-
ment quotidien à sa curiosité; et il est
des hommes qui n'oublient pas et ont
pour mission de se souvenir; au-dessus
d'eux, qui passent, s'éloignent, dispa-
raissent, demeure la grande force d'une
administration vigilante, dont les ser-
vices de renseignements soigneusement
classés pourront un jour, plus tard,
beaucoup plus tard, être utilisés comme
par miracle.

Les crimes impunis ? Mots qui
frappent et angoissent l'imagination.

Et cependant, dira-t-on, il s'agit
bien d'un véritable classement, d'un
abandon définitif pour les crimes vieux
de plusieurs années et dont l'auteur ou
les auteurs n'ont pu être retrouvés ?
Pourquoi ne pas appeler les choses par
leur nom et essayer de masquer la
réalité ? Au surplus — ajoutent les
mêmes sceptiques — il est normal, il
est raisonnable qu'il en soit ainsi : il
serait fou de consacrer des efforts,
d'utiliser un personnel à la recherche
d'un criminel dont la trace est de plus
en plus difficile à découvrir, alors que
des crimes tout récents, dont les preuves
sont actuellement saisissables, ne se-
raient pas suffisamment suivis; on
perdrait un temps précieux, sans aucun
bénéfice; ce serait lâcher la proie pour
l'ombre...

Eh bien ! non, le préfet de police a
raison de dire qu'il n'y a pas
de crimes impunis. Les plus
anciennes absolutions, les pré-
occupations des policiers que celles qui
sont au premier plan de l'actualité
judiciaire; mais tant que la prescrip-
tion n'est pas acquise — elle est de dix
ans pour les crimes, trois ans pour les
délits, mais chaque acte d'instruction,
la moindre formalité l'interrompt et
donne au délai une force nouvelle, —
les dossiers anciens sont soumis à une
révision méthodique.

Disons-nous : « à une révision fruc-
tueuse... » ? Ce serait peut-être mon-
trer beaucoup d'optimisme.

Car, tous ces crimes impunis d'il y a
cinq ans, dix ans ou davantage, qu'en
reste-t-il ? Des dossiers qui commencent
par encombrer les armoires des juges
d'instruction, puis qui échouent dans
les bibliothèques d'archives.

Quelques fois un homme a été soup-
çonné, arrêté...; d'autres fois, sur la
cote extérieure du dossier, la main d'un
secrétaire a inscrit sur la ligne réservée
au nom de l'inculpé un X d'un tracé
d'autant plus assuré que l'identité du
coupable apparaissait plus incertaine...

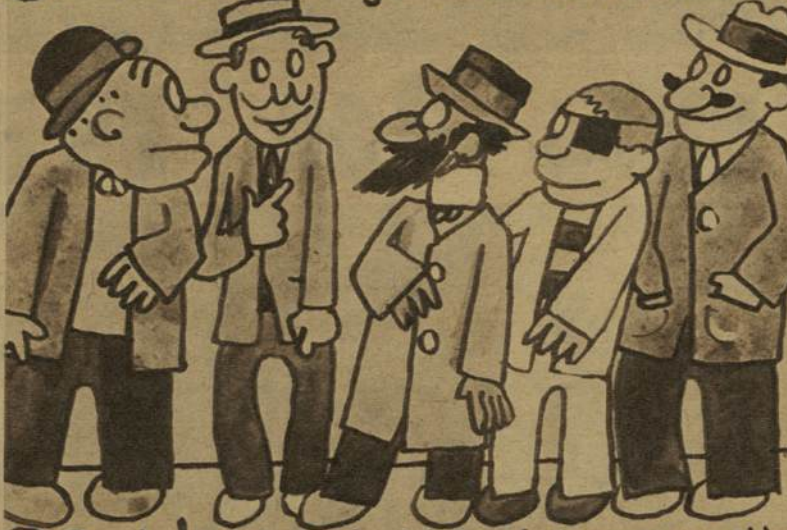
Le non-lieu est rendu : il ne signifie
rien, rien d'autre qu'une mesure
d'ordre, qu'un moyen de débarrasser...

Si des charges nouvelles surgissent,
l'information reprendra son cours...

Mais si l'homme a été arrêté, puis
relâché et s'il a obtenu, faute de charges
suffisantes, cette ordonnance provisoire-
ment libératrice, alors la justice hési-
tera à lui remettre la main au collet;
un témoignage rétracté, même s'il
porte sur un point capital de l'affaire,
ne suffira plus...; le non-lieu, essentiel-
lement précaire en principe, prend en
fait une valeur absolue; et il faudra,
pour le détruire, la révélation d'une
preuve matérielle irréfutable, qui sau-
vegardera la sérénité
de la justice du danger
de l'horrible erreur judi-
ciaire.



① Je suis un as : j'ai obtenu le sursis.



② Peuh ! J'ai été déclaré irresponsable.



③ Moi : j'ai été acquitté !...



④ et moi : reconnu innocent... ..



⑤ Alors, c'est moi le plus pépère
J'ai mon non-lieu. 77

SUPER-INNOCECE

POUR TOUS

Le domicile conjugal

Un jeune avocat plaide l'autre
jour un divorce à la sixième Cham-
bre.

Le président Rossignol l'inter-
rompant lui fit remarquer que le
tribunal de la Seine ne semblait
pas compétent, parce que le domicile
conjugal était à Orléans.

— ... Pardon, M. le président,
reprit le jeune avocat, c'est que
depuis le début du procès, il y a
eu bien des changements : le mari
de ma cliente est actuellement détenu
à la Santé...

— Et vous croyez, Maître, que
son séjour à la Santé suffit pour
modifier le domicile conjugal ?

Le stagiaire ne savait que ré-
pondre.

— Supposez, répartit le prési-
dent, que votre cliente reçoive une
somination à réintégrer ce « domicile
conjugal » : elle devrait alors frapper
à la porte de la rue de la Santé !...

L'embarras du stagiaire aug-
menta : il lui faudrait suivre un
cours de procédure.



La classe au Palais...

C'est sans doute pour éviter à
certains débutants de montrer à la
barre trop d'ignorance que le bâlon-
nier Fernand Payen vient de pren-
dre une série de mesures destinées
à renforcer leurs connaissances juri-
diques...

Outre le patron obligatoire, qui
sera un avocat ayant plus de dix
ans d'inscription au tableau, ou un
avoué, ou un notaire, les stagiaires
seront astreints à une autre formali-
té : ils devront suivre, au Palais,
des conférences qui leur seront
faites le matin par des membres du
Conseil de l'Ordre.

L'assiduité à ces classes matinales
sera plus sérieusement exigée au
Palais qu'à la Faculté de droit...



M. de Lesseps nous écrit

L'article de notre collaborateur
Marcel Montarron sur l'affaire de
Panama nous a valu une lettre
fort aimable de M. le comte de
Lesseps. Le comte de Lesseps tient
à préciser que les seuls motifs sur
lesquels fut basée la condamnation
encourue par son grand-père, Ferdi-
nand de Lesseps, et son oncle,
Charles de Lesseps, sont : 1° le
caractère chimérique de l'entreprise;
2° l'annonce mensongère par ses
promoteurs d'un trafic de 7 millions
de tonnes. Or, ajoute-t-il, le trafic
annuel du Canal, terminé par les
Américains, n'atteint-il pas actuel-
lement 30 millions de tonnes ? Nous
donnons acte, bien volontiers, de
cette petite mise au point qui justifie
les conclusions de notre article.



Sur les pas sanglants du crime

Sous ce titre *La Liberté* commencera
le 12 janvier la publication des sou-
venirs de M. Faraliqu, un des princes
de la police.

M. Faraliqu commença sa carrière
en 1901 comme simple secrétaire sup-
pléant de commissariat de banlieue
pour la terminer, il y a quelques années,
comme chef de la brigade spéciale.

Son but en écrivant ses souvenirs
n'a pas été de monter en épingle les
grandes affaires qu'il a pu connaître
et vivre durant sa longue carrière. Il
n'a pas eu d'autre ambition que celle
de montrer, presque au jour le jour, la
vie d'un policier. Or, pour un policier,
conter ainsi sa carrière, c'est peindre
le crime, le vice et le malheur, c'est
montrer l'envers du décor.

Certes la plupart des grandes affaires
qui ont passionné le public durant ces
trente dernières années revivent dans
les souvenirs de M. Faraliqu, mais elles
ne sont pas toujours plus poignantes,

elles ne rendent pas toujours un son
aussi profond que le crime dont on ne
parle que quelques jours, qui fait,
tout simplement, l'objet d'un fait divers.

A côté du crime sensationnel ou du
crime mondain, il y a le crime obscur,
souvent entouré par la police de plus
de mystère et d'émotion. A côté de la
victime qui a un nom, il y a le pauvre
diable que l'on trouve assassiné sur
le pavé. A côté de Landru, il y a l'indi-
vidu qui tue pour quelques francs et
dont la recherche fait courir plus de
risques et dévoile de plus sinistres
dessous.

L'aventure policière tout entière
est contenue dans les souvenirs de
M. Faraliqu : le crime de banlieue, si
différent du crime de la ville, moins
brutalement tragique, mais plus étrange;
le crime mondain et le crime crapu-
leux; la grève et ses péripéties drama-
tiques; le vol et l'escroquerie d'en-
vergure.

Toutes les aberrations, celles de
l'instinct et celles de l'intelligence,
animent les personnages de ce récit vécu
aux atmosphères lourdes, inquiétantes
et imprégnées du mystère que crée
la puissance du mal.

Et puis, M. Faraliqu était commis-
saire pendant la guerre : il en a connu
de dessous, il a vu l'ennemi travailler
sournoisement à l'intérieur du vaisseau
pour tenter de le faire couler et il a
consacré tout un chapitre de ses souve-
nirs à cette époque d'angoisse.



Le roman des policiers du désert

Voici quelques mois, notre collabo-
rateur Joseph Peyré publiait dans nos
colonnes un article intitulé « Les Poli-
ciers du Désert », qui traitait du rôle
des compagnies sahariennes chargées
de la police du désert. Compagnies
de méharistes qui sillonnent l'immen-
sité des sables et des plateaux pierreux
du Sahara à la poursuite des pillards.

Aujourd'hui, c'est le roman vrai
des compagnies sahariennes que Joseph
Peyré vient d'écrire. *L'Escadron Blanc*,
qui paraît aux Éditions des Portiques,
est le récit de la poursuite par deux
pelotons méharistes d'une troupe de
pillageurs partis du Sud Marocain pour
aller, à travers deux mille kilomètres
de désert, razzier les pays du Soudan.

Les lecteurs de *Détective* se passion-
neront pour cette aventure d'une
poignée d'hommes coupés de tout lien
avec le monde dès leur première journée
de route, livrés à leurs seules forces
dans un combat quotidien contre
toutes les formes de la mort. Une
monture qui succombe, un puits tari
après deux cents kilomètres d'étape
haletante, les vivres qui s'épuisent,
un prisonnier qui s'enfuit dans la nuit
hantée par les hyènes, la menace de la
dune qui étouffe l'approche des bandits
voilés, favorise l'embuscade meur-
trière : tous les risques de l'immense
désert qui garde ses repaires inviolés,
fondent l'un après l'autre, dans sa
course tragique, sur la colonne perdue
que ce livre conduit à son destin.

PASSE-PARTOUT

En deux ans DÉTECTIVE, par
ses Concours, a distribué à
ses lecteurs

350.000 Francs
de prix en espèces

Notre prochain
Concours :

**Les 13
DILEMMES**

60.000 FRANCS
de prix en espèces

Le détective E. Goddefroy, ancien
officier judiciaire, mène jusqu'au bout
ses enquêtes. Pour toutes recherches,
écrivez-lui : 8, rue Michel-Zwaab —
Bruxelles

La présentation de ce numéro
est de Pierre Lagarrigue

DÉTECTIVE

ADMINISTRATION RÉDACTION
PARIS (VI) — 35, RUE MADAME —
TÉLÉPHONE : LITRÉ 32-11
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DETEC-PARIS
COMPTÉ CHEQUE POSTAL : N° 1298-37
DIRECTEUR :
GEORGE KESSEL

ABONNEMENTS
PARIS (VI)
FRANCE ET COLONIES 1 an 6 mois
ETRANGER (TARIF A) 85. » 45. »
ETRANGER (TARIF B) 100. » 55. »

DÉTECTIVE



Jack Zuta.

préférait la prodigieuse aventure qui s'offrait à lui au gain qu'il pouvait en retirer.

Le mort qui parle

Lingle fut assassiné par un « tueur », Leo V. Brothers qui vient d'être arrêté et qui était à la solde de Jack Zuta, un des meilleurs lieutenants de la bande Aiello-Moran, que le reporter avait frustré au profit de Capone. Interrogé par la police, Zuta fut obligé de parler, mais regretta aussitôt son indiscretion, car, remis en liberté et ramené sous une puissante escorte sur le « territoire » de la bande Moran, il fut attaqué dans la rue par des hommes de Capone et n'échappa que par miracle. Quelques semaines plus tard, il fut surpris dans un dancing par ses ennemis qui le « fauchèrent » avec une mitrailleuse, au pied du piano mécanique qui jouait son air préféré.

Zuta avait la réputation d'un traître et il soutint cette réputation jusque dans la mort.

En effet, ses papiers révélèrent une série d'abus et de prévarications dans les milieux les plus fermés de la police.

Ainsi, par exemple, le commissaire d'un des faubourgs les plus riches de Chicago avait « emprunté » plusieurs centaines de dollars à Zuta. Un

Selon le Chilien, les agents et inspecteurs du Vice Squad avaient formé avec les juges, les procureurs et les avocats du Tribunal de Jefferson-Market, une vaste organisation de chantage et de prévarication.

Des femmes innocentes, traquées par des informateurs et compromises dans quelque affaire de prostitution, étaient dénoncées et emprisonnées, voire maltraitées, et n'obtenaient leur acquittement qu'en versant à l'organisation, selon un tarif calculé d'avance, une somme devant être distribuée entre les juges et les avocats.

Accuna raconta que son supérieur, qui n'était qu'un inspecteur subalterne, se faisait passer, auprès de ses subordonnés, pour l'inspecteur en chef Ryan.

Le Chilien devait se rendre chez les femmes seules et chercher à les compromettre. Au moment où il se trouvait chez elles, la police venait les surprendre et les traînait à Jefferson-Market ; il visitait également les speak-easies et les clubs de nuit, où il se mêlait aux convives.

Mais son rôle était ingrat, lorsque, avertie par lui, la police opérait un raid. L'informateur était malmené, et souvent battu au même titre que les clients habituels.

C'est devant une foule irritée et, par moments, menaçante, que défilèrent les 28 agents en civil, accusés par Accuna. Le Chilien les identifia l'un après l'autre. Quand ce fut le tour du lieutenant Pfeffer (qui se faisait passer pour l'inspecteur en chef), les deux hommes se dévisagèrent en silence, et le lieutenant pâlit sous le regard accusateur.

De toutes les anecdotes contées par le prévenu, une est particulièrement répugnante :

Un jour, Accuna fut envoyé chez une jeune fille qui apparaissait aux yeux de la police comme une victime de choix.

Le Chilien devait lui faire la cour. Mais la jeune personne repoussa avec indignation ses avances. Une scène violente s'ensuivit. A ce moment, la porte fut enfoncée par les policiers qui envahirent l'appartement. Des billets de banque ayant été placés de force dans la poche de l'infortunée jeune fille, cette dernière fut menée au dépôt, sous l'inculpation de prostitution. N'ayant pu verser la rançon exigée, elle se trouve actuellement en prison.

Le procureur John Weston, le magistrat Jesse Silberman et 21 avocats furent compromis dans l'affaire. Weston fit des aveux complets.

Accuna ne se contenta point d'indiquer les faits que nous avons relatés. Il y ajouta des précisions

vraiment troublantes. Il déclara qu'il lui arrivait de s'introduire, en qualité de client, dans une maison désignée d'avance. Cet établissement n'était autre qu'une maison close non autorisée. Accuna devait mettre dans la poche ou le sac à main d'une girl un billet de banque marqué. Au même instant, la police faisait irruption... Le Chilien était empoigné et traîné dans une pièce voisine, où les policiers simulaient un passage à tabac. Le mouchard en profitait pour leur indiquer l'endroit où le billet marqué était caché.

On fouillait alors partout, on découvrait le billet, on accusait la patronne de vol ou de prostitution, et, finalement, la police acceptait un arrangement, moyennant une indemnité.

On peut se demander pourquoi le dénonciateur a parlé. C'est une histoire singulière :

Le Chilien avait été pressenti pour compromettre, selon les méthodes habituelles, une femme d'âge mûr, d'une réputation intacte, Mrs Borini.

Pour la première fois, Accuna hésita. Il refusa de jouer son rôle. Mais on se passa de ses services, et l'affaire fut truquée sans son concours.

Lorsque Mrs Borini fut traînée à Jefferson-Market, Accuna eut un nouvel élan de générosité. Il témoigna en sa faveur, et la fit acquitter. Peu de temps après, il était lui-même compromis dans une affaire de corruption, et écroué, à la demande de la police.

En purgeant sa peine, Accuna eut sans doute le temps de méditer sur le sort de ses innombrables victimes. A peine remis en liberté, il porta les faits à la connaissance de la justice, de la justice authentique, qui a déclaré une guerre sans merci aux « forces obscures ».

Les privilèges d'un *stool pigeon* ne sont certes pas à dédaigner, déclara Accuna. En effet, les informateurs de la police jouissaient du droit de s'approprier tout ce qui leur plaisait dans les appartements où ils perquisitionnaient... Ils étaient autorisés à porter des armes, puisqu'ils étaient souvent appelés à jouer le rôle d'inspecteur dans les raids truqués. Mais surtout, les *stool pigeons* avaient le droit de choisir des protégées parmi les femmes suspectes.

Les révélations sensationnelles faites par Accuna ont mis sur la sellette les inspecteurs et les agents en civil. Mais ces derniers se sont aussitôt organisés pour parer les coups du Chilien. De nombreux informateurs ont eu le temps de prendre la fuite et demeurent introuvables.

La maison des tortures

C'est l'aumônier de la prison de Wellesfield (Connecticut) qui dévoila de nouveaux scandales. En donnant sa démission, le vénérable clergyman s'écria avec indignation : « Je pars, car je ne peux plus supporter cet enfer. »

C'est ainsi que les autorités apprirent que le directeur, Charles Rud, âgé de soixante-dix ans, avait transformé l'établissement en maison de tortures.

Il prit, il y a quatre mois environ, la direction de la prison.

Des détenus ayant enfreint la discipline furent amenés devant lui. Charles Rud proclama :

— Je vous montrerai la façon de mater ces brutes.

Et il fit suspendre les malheureux, par des chaînes, à la muraille, de façon à les obliger à se tenir sur la pointe des pieds. S'ils faisaient un mouvement pour se remettre d'aplomb, les menottes s'enfonçaient dans leur chair, leur causant d'atroces souffrances. Ils étaient maintenus dans cette position durant huit heures par jour et ne recevaient leur ration de nourriture que tous les trois jours.

Plusieurs détenus qui avaient tenté de s'évader furent ainsi suspendus et mis au pain et à l'eau pendant quatre mois. D'autres furent enfermés dans des cellules pleines de rats et de vermine où l'air ne pénétrait qu'à travers une grille aux mailles très serrées, ce qui rendait ces cellules dangereuses pour la santé en raison du manque d'oxygène.

D'autres, enfin, furent obligés de cohabiter avec des fous, torture morale infiniment plus cruelle que les tourments physiques infligés par le directeur sadique.

Une enquête a été ouverte, mais la procédure est lente, et, en attendant, une révolte risque d'éclater d'un moment à l'autre, car des centaines d'hommes continuent à subir, dans la chambre des tortures de Connecticut, des supplices imaginés par un cerveau sénile, et qui évoquent les temps les plus sombres du moyen âge.

Roy PINKER.



New-York. (De notre correspondant particulier.)

Il y a une expression française qui dit bien ce qu'elle veut dire ; quand on accuse quelqu'un d'« en manger », tout le monde comprend aussitôt ce que cela signifie. Eh bien ! aux Etats-Unis, la police, presque toute la police « en mange ». Une vague de scandales vient une fois de plus de le mettre en évidence.

L'épilogue de l'affaire Lingle est, à ce point de vue, caractéristique :

On se souvient du jeune et troublant reporter, assassiné en plein jour, sous les yeux de nombreux spectateurs, dans une gare souterraine de Chicago.

Après la mort du journaliste, tous les journaux, la *Chicago Tribune* en tête, firent une campagne énergique pour découvrir le coupable.

Une prime de 55.000 dollars fut offerte à quiconque mettrait la main sur l'assassin, tandis qu'un immense cortège officiel conduisait la victime à sa dernière demeure. Pendant quelques jours, Lingle fut l'homme le plus populaire de Chicago.

Mais, aussitôt que l'instruction fut ouverte, les faits se compliquèrent singulièrement. L'histoire du célèbre reporter prit un étrange aspect.

Un commissaire de police officieux

Lingle, qui jouissait d'une grosse influence à la *Chicago Tribune*, et qui se vantait d'autre part de nombreuses amitiés dans le monde criminel, avait un troisième atout dans son jeu, sans doute, plus important : il était l'ami, le second, l'*alter ego* du commissaire de police Busset.

Or, l'enquête dévoila les faits suivants : Busset avait été nommé commissaire de police en 1928, à la suite d'une vigoureuse campagne de presse entreprise contre les gangsters. La *Chicago Tribune* avait pris l'initiative de cette campagne, et, lorsque l'opinion publique exigea la nomination d'un commissaire de police capable et énergique, ce fut la *Chicago Tribune* qui eut, la première, voix au chapitre.

Or, Lingle, reporter et vedette de ce journal, avait, lui aussi, son mot à dire. Il soutint la candidature de son vieil ami Busset, qui avait gagné ses galons d'inspecteur après avoir débuté comme simple agent.

La protection de Lingle valait quelque chose à cette époque : Busset fut nommé commissaire et, dès ce moment, l'influence du journaliste ne cessa de croître.

La campagne de presse avait eu pour effet de jeter la panique parmi les gangsters. Les magnats du rhum et du whisky quittèrent la ville pour « changer d'air ».

Les « speak-easies » fermèrent leurs portes, de même que les clubs de nuit, et les dancings interlopes. Il y eut une crise dans les affaires du monde souterrain de Chicago. Et Lingle fut l'homme providentiel qui arriva pour dénouer cette crise...

Dès lors, il devint le « commissaire de police officieux ». Il fit agir Busset à sa guise, et pour le plus grand bien des gangsters qui bénéficièrent bientôt d'une reprise des affaires.

Al Capone, qui jouissait de la sympathie du reporter et qui la lui rendait bien, put, sous la protection de Lingle, se remettre à jouer le grand jeu. Il s'arrangea même de façon à lancer la police sur la piste de ses pires ennemis — la bande Aiello-Moran.

Et Lingle vit doubler et tripler sa propre fortune. Les contrebandiers de l'alcool ne marchaient pas lorsqu'il s'agit de rétribuer des services aussi importants.

A la *Chicago Tribune*, Lingle ne touchait que soixante dollars par semaine. Or, au cours de l'année qui précéda sa mort, il dépensa soixante mille dollars et en perdit cent quatre-vingt mille au moment du *Slump* de la Bourse.

Ayant atteint cette situation unique où les gangsters étaient devenus ses tributaires, Lingle aurait pu se faire des revenus d'un million de dollars par an. S'il ne le fit pas, c'est parce qu'il

La foule devant l'entrée de la gare souterraine où fut assassiné Jake Lingle.

autre commissaire, chargé de surveiller la « zone » Moran-Aiello, « touchait trois mille cinq cents dollars par mois. Les carnets posthumes de Zuta citaient bien d'autres faits encore...

Police des mœurs

Bientôt, un nouveau scandale vint défrayer la chronique des journaux américains. Il s'agissait, cette fois, des magistrats siégeant au célèbre Tribunal de Jefferson-Market, devant lequel défilent les prostituées de New-York.

On connaît la vérité grâce aux révélations sensationnelles d'un agent du « Détachement des vices », spécialement chargé de contrôler les mœurs.

Cet agent, qui est un Chilien, Mapoco Accuna, remplissait les fonctions d'informateur, ou *stool pigeon*, comme on dit en Amérique, et touchait officiellement une trentaine de dollars par mois.

Faussement accusé de chantage par son supérieur, il fut condamné à neuf mois de prison, et résolut de se venger en dénonçant l'activité criminelle du « Détachement des vices » ou *Vice Squad*.

Al Capone.



CONCUSSION



Mapoco Accuna.



Le célèbre tribunal de Jefferson-Market.

SEUL, DANS LA



Un veilleur de nuit a été assassiné. Il s'est trouvé un clochard, un gueux pour tuer sauvagement ce demi clochard, ce demi gueux, ce demi frère de misère. Il y a dans ce drame où tout est gris, sale, déchu, un élément d'écœurement exceptionnel. Un veilleur de nuit...

Jean-Baptiste Moy, un Breton, revint de la guerre à trente ans avec les poumons brûlés par les gaz, mais beaucoup de courage encore. Il fit de la représentation, il fut agent d'assurance. C'était un garçon solide malgré ses blessures, portant beau, séduisant. En 1925, il partit pour Saint-Malo où il avait acheté une entreprise de locations d'immeubles.

Il mit deux ans pour la couler. Cet homme intelligent, sérieux, admiré, n'avait pas la grâce. Il tuait tout ce qu'il touchait. La malchance, qui l'avait poursuivi toute sa vie, s'acharnait. Un jour de l'hiver 1927, les huissiers arrivèrent dans son bureau. Cette fois, il se sentit définitivement battu. Il mit en hâte dans une valise quelques effets, abandonnant tout, s'enfuit, après avoir réalisé le peu d'argent qui lui restait.

Il était à la dérive. Il ne songeait plus à lutter encore, à se refaire une situation. Il savait trop que comme Méphisto, il fanait les fleurs en les touchant.

Il s'était installé à Paris dans un petit hôtel de la rue Truffaut et il n'eut plus qu'une idée, qu'une espérance étroite : tenir, vivre le plus longtemps possible avec les maigres ressources qui lui restaient. Il passait de longues journées dans sa chambre du troisième étage, assis dans le fauteuil de bois, à attendre, comme les désespérés.

Un jour, il y eut un coup de soleil dans sa vie. Le destin lui donna sa chance. Dans un café où il allait prendre son lait du matin il fit, par hasard, la connaissance d'une femme. Jolie, à peine fanée par la trentaine, assez élégante. Elle était dans la couture, il l'accompagna jusqu'à son travail, revint la chercher. Discrètement, d'ailleurs, en res-

tant au coin de la rue, car elle lui avait dit que la patronne était rigoureuse et « n'aimait pas ça ». Lui qui ne rêvait plus depuis des mois, eut en lui une flamme. Il se remit à chercher une situation, crut qu'il allait peut-être forcer le sort.

Elle n'avait pas voulu venir habiter avec lui, rue Truffaut, mais elle venait l'y rejoindre très régulièrement dans la soirée. « Quand nous serons mariés, disait-elle, quand tu auras une belle situation, je quitterai le métier. Je suis lasse. » Il l'approuvait, heureux de leur bonheur ébauché.

Il eut des propositions pour entrer dans de bonnes conditions dans une maison d'assurances. Il s'en fallut d'un hasard de rien, pour que Jean-Baptiste Moy, rentré dans la vie normale, redevint un petit bourgeois et cessât d'être intéressant à suivre.

Mais un soir, comme il passait par hasard dans la rue où son amie travaillait, il jeta un regard attendri sur la maison de couture. Un homme en sortit qu'il connaissait, un ancien camarade de régiment. Ils se serrèrent la main.

« D'où viens-tu ? » demanda machinalement Moy. L'autre ricana, cligna de l'œil, donna un coup de coude dans les côtes de son copain. La maison était un bordel, toute entière occupée par un bordel. Et le camarade, lancé, n'épargna aucun détail à celui qui continuait, écrasé, à marcher à côté de lui, sur la fille avec laquelle il venait de passer une heure. Brune, plus très jeune, un morceau de roi.

Moy rentra chez lui, monta dans sa chambre et, sans allumer, s'assit dans son fauteuil. Il avait été, dix minutes, comme épouvanté. L'acharnement du malheur lui paraissait surnaturel. Maintenant, il n'était plus que las, épuisé. Il retrouvait sa ligne ; il revenait à l'arrière, à la boue d'où il avait cru sortir.

Il pensa qu'elle allait venir et ne bougea pas. Il l'imaginait riant grossièrement parmi ses compagnes de honte, enlevant le linge de soie éclatant uniforme de son métier pour reprendre les vêtements neutres sous lesquels il l'avait cru simple et honnête, se recomposant un visage pour la duperie, le mensonge de tous les soirs. Il ne songea même pas qu'elle n'était peut-être pas perdue tout à fait, qu'il pouvait la sauver, la ramener à lui, il ne songea plus à ce qu'elle lui avait dit :

« Quand nous serons mariés... je quitterai ce métier ». Non, il reconnaissait trop son destin dans ce nouveau coup pour ne pas l'accepter, pour réagir.

Il l'entendit monter, lentement, et il ne tressaillit pas. Elle frappa à la porte, elle tourna la clef laissée dans la serrure. Mais il avait mis le verrou à l'intérieur. Elle refrappa, surprise, annela.

« Jean ! dors-tu ? Jean ! c'est moi, Madeleine. » Assis dans l'ombre, il ne répondit pas. Elle s'acharna, frappa du poing, cria, cinq longues minutes. Les poings serrés, il ne bougea pas. Il y eut enfin un silence. Il la devina debout sur le palier, stupéfaite. Il crut entendre le bruit d'un sanglot nerveux. Puis, elle redescendit, son pas s'éteignit. Il se leva, se

glissa tout habillé sous l'édredon et toute la nuit, pleura comme une femme.

Il se mit à boire. Il ne se saoulait jamais, sa santé ne le lui permettait pas, mais il prenait l'âpre plaisir de se suicider lentement, de boire du mauvais alcool jusqu'à sentir la plaie vive de ses poumons brûlés. Une nuit il fut pris de suffocation. La femme de chambre de l'étage, la bonne Mme Sylvia le trouva au matin à genoux devant son lit, râlant des caillots de sang. Elle parla de médecin, il se mit en colère. Mais dans la journée, comme il souffrait toujours, elle en demanda un sans le lui dire. Moy, quand il entra, eut la force de se dresser sur son lit pour le mettre à la porte et retomba épuisé.

Il traîna ainsi de longs jours. Il lisait les annonces des journaux, dépêchait Sylvia lui acheter les médicaments les plus divers. Et il buvait sans arrêt, une sorte de pale-ale dont il finit par faire à peu près absolument sa nourriture.

Bientôt il eut des crises de plus en plus fréquentes. Les patrons de l'hôtel se lassèrent de ce malade exigeant et encombrant. Ils prévinrent l'Assistance publique et, un matin, une ambulance vint chercher Moy qui, malgré ses protestations, fut transporté à l'hôpital Beaujon.

Six mois après, les gens de l'hôtel de la rue Truffaut virent revenir un vieil homme maigre, voûté au visage terreux qui les aborda avec un pauvre sourire.

« Vous ne me reconnaissez pas ? Votre ancien client ? Moy. Avez-vous une chambre, mon ancienne chambre à me louer. »

Les patrons se regardèrent. Ils n'avaient pas envie de recommencer les scènes pitoyables.

— Non M. Moy, nous n'avons rien pour le moment, absolument rien.

Il s'en alla.

Il coucha quelques nuits dans un autre hôtel, puis dans un troisième, plus pauvre. Ses ressources s'épuisaient. Il changea son dernier billet de cent francs. Il n'avait plus de vêtements convenables, son linge s'effilochoit. Il chercha vaguement du travail, n'en trouva naturellement pas, payant de sa pauvre mine. Un matin il se réveilla, l'angoisse à la gorge. Il n'avait plus dix francs. La déchéance l'avait bien pris.

Il abandonna ses hardes au logeur, marcha dans la rue. Au soir, le ventre vide, il était près d'une barrière, devant un chantier. Sans pensées, sans volonté, il s'avança vers le contremaître.

« Vous n'avez pas besoin d'un gardien, d'un veilleur. »

L'autre le regarda, soupçonneux. Moy redressa son échine souffreteuse.

« Oh ! j'ai encore de la force, sans en avoir l'air. Je suis blessé de guerre. Voici ma carte de combattant, mes certificats de réforme. »

Le contremaître devait avoir souffert aux Eparges ou à Douaumont. Il rendit les papiers :

« Vous avez de la chance, dit-il, bourru. Nous pouvons vous prendre dès ce soir ! »

Vous avez de la chance ! Jules Moy,

l'ancien agent d'affaires avait de la chance d'être agréé comme veilleur de nuit !

Ils sont une espèce bien particulière de la faune nocturne de la jungle de Paris. On sait qu'on peut la séparer en deux grandes classes. Les bruyants qui s'amusent ou font s'amuser. Les silencieux qui « travaillent ». La première classe c'est celle des fêtards, des noctambules, des intoxiqués de Montmartre et de Montparnasse avec leur commis, leurs procureurs, les tenanciers, garçons, musiciens, danseurs, filles, des boîtes à saxophone et à champagne. L'autre classe comprend d'abord naturellement les métiers nocturnes, des halles et d'ailleurs mais surtout ceux dont le travail est étrange, l'activité effarante. Les malfaisants et ceux qui s'occupent d'eux, les combattent, agents et veilleurs. Les derniers seuls nous intéressent aujourd'hui.

Le malfaiteur, cambrioleur en chasse spécialiste d'agressions à l'affût sont silencieux et invisibles. Les veilleurs sont encore silencieux, mais ils sont visibles. Il y a d'abord l'aristocratie de la corporation, les veilleurs embrigadés dans les corps constitués. Il y a ainsi une ou deux institutions à Paris qui, par un service d'abonnement, font surveiller les maisons particulières, les magasins, les banques par des hommes de confiance, ni agents, ni policiers privés, vêtus d'un uniforme, le revolver à la ceinture. On les voit faire les cent pas sur les trottoirs, devant une vitrine obscure, vérifier la fermeture, regarder à travers les glaces si aucune lumière suspecte ne brille.

Ce sont pour la plupart des agents, des inspecteurs de police retraités, d'anciens sous-officiers, d'anciens gendarmes. Ceux-là ont un métier ordinaire, normalement payé, ce sont des sortes de fonctionnaires.

De même les gardiens de nuit attachés aux grands magasins, aux banques, ceux-là de vieux serviteurs, concierges plus vigilants que les autres.

Mais il y a aussi les veilleurs de chantiers. Ceux-là viennent de la cloche, se sont à peine hissés hors de la misère errante, des berges, des coins de porte où l'on dort recroquevillé, deux par deux pour se réchauffer, de la place Maubert où on ronfle accoudé aux tables poisseuses des caves à clochards, devant un verre de vin, jusqu'à ce que le patron pesant jette tout le paquet grouillant et abruti de fatigue sur le trottoir. Les veilleurs s'élèvent d'un cran, ils gagnent dans l'aventure un brasero, un toit de deux planches, parfois le pain et le vin,



Veilleurs de nuit... ils sont une espèce bien particulière de la faune nocturne de la jungle de Paris...

On les voit dans les dans

NUIT.

et donnent en échange un droit sur leur vie.

On les voit, dans la rue, dans les chantiers du Métro, sans abri ceux-là, accroupis devant leurs réchauds à charbon de bois, enveloppés dans de vieilles houppelandes. Et dans les terrains bouleversés des fortifications, de la zone, de la banlieue parmi les pans de murs neufs, les caisses d'outils abandonnées, les camions silencieux, les monceaux de briques, les piles de bois dans ces paysages de guerre, de petites lumières brillent. Des baraques de bois sont plantées entre les tranchées, ridicules, mal jointes, sans porte. Un brasero brûle. Et engoncé dans des couvertures trouées, des vieilles capotes de soldat, les mains croisées sous ses hardes, sur sa poitrine, pour se préserver un peu du froid, des sabots aux pieds, un homme au visage de terre somnole. On croirait le survivant d'un cataclysme, d'un tremblement de terre qui aurait détruit une ville. Il est seul dans la nuit !

Parfois, il sort d'une caisse une casserole bosselée, une bouteille noire, il fait chauffer du café qu'il appuie d'un grand coup de vin rouge. Au matin, les ouvriers qui arrivent le trouvent raidi, glacé contre sa baraque, assommé par cet éternel assoupissement qui ne doit pas être du sommeil et qui n'arrive pas à être de la veille.

Partis de la famille des clochards, des vagabonds, ils portent les mêmes marques étranges et dramatiques de la destinée, ils sont les rebuts des mêmes tourmentes sociales. On y trouve des gueux professionnels, mais aussi des déçus de toute espèce. Il y a parfois, autour des feux de charbon, la nuit, d'étranges conversations entre veilleurs mal rasés.

— Quand j'étais avocat...

— Avant ma banqueroute...

On rencontre parmi eux beaucoup de Russes émigrés, rayés vivants de la vie par la Révolution, colonels de l'armée impériale, hauts fonctionnaires. Certes, les jeunes peuvent être danseurs dans les boîtes de nuit de Montmartre, les hercules portiers vêtus en Cosaques, le poignard d'argent sur le ventre, les sentimentaux joueurs de guitare. Les femmes jeunes peuvent être entraînées, au pire. Ceux qui ne craignent pas de s'agenouiller peuvent être cireurs. Il en reste, malgré tout, qui sont vieux, tenaces dans leur fierté, aigris. Ceux-là vont cacher leur misère dans les petites cabanes de la solitude, du froid et de la nuit. Et les lumières de la zone, ainsi, de place en place, sont les veilleuses sinistres du beau passé mort.

S. Kessel, récemment, dans un émouvant article paru dans « Le Matin », a rapporté une histoire de veilleur de nuit, dont il signale en débutant, « la tristesse affreuse ».

Ce gueux-là n'avait pas mangé à sa faim depuis longtemps. Et chaque fois que revenait le soir du réveillon de Noël il rêvait de faire un repas, un vrai. A la fin, après des années il fit un effort, sacrifia ses ressources d'une semaine et s'acheta de quoi souper : Un poulet, du vin, du fromage. Il s'attabla à l'heure de la Nativité dans sa cabane, voulut mordre dans son poulet. Il ne put rien avaler. Un cancer de l'œsophage venait de se déclarer brutalement. Il est

en train de mourir à l'hôpital. Il avait trop attendu pour son réveillon.

A côté des histoires poignantes il y a des histoires mystérieuses. Il y a quelques jours le veilleur d'un chantier, à Charenton, entendit du bruit. Il se leva, revolver au poing, aperçut un homme qui fuyait. Il fit le tour du chantier vit deux ombres qui disparaissaient. Il revint à son poste pour donner l'alerte à la police et découvrit près de son brasero une énorme flaque de sang.

C'est tout. La police fit une enquête. On ne trouva rien, on n'apprit l'existence d'aucun fait divers, d'aucun blessé suspect. Trois ombres dans la nuit, du sang. Plus rien.

C'est la légende des veilleurs de nuit.

■ ■ ■

Jean-Baptiste Moy le fut avec conscience, silencieusement. Ses compagnons remarquaient seulement son allure « distinguée », l'élégance de sa parole. Mais dans la corporation on n'interroge pas. On lui laissa son secret.

Il alla de chantiers en chantiers, au hasard des embauchages. Comme il était pitoyable à ses demi-frères, les clochards, qu'il leur permettait souvent de venir partager sa cahute et le reflet du feu il devenait suspect aux contremaîtres. Plusieurs fois il fut renvoyé pour ce motif. Sans un mot il partait avec son baluchon, cherchait une autre place. Il était installé dans sa déchéance, et comme il ne pouvait aller plus bas il était soulagé, il croyait que le sort avait épuisé sa rancune, ou plutôt que lui-même l'avait roulé, en ne lui fournissant plus de prise, de bonheur à détruire, de misère à assurer.

Il se trompait encore.

Il était embauché depuis quelques jours dans un chantier d'Issy-les-Moulineaux, 8, rue Ernest-Renan. Une nuit qu'il somnolait dans une sorte de caisse pleine de chiffons qui lui servait de lit il entendit un bruit. Il se réveilla, se mit sur un coude et vit alors une ombre se dresser au-dessus de lui.

■ ■ ■

Le lendemain matin, les ouvriers, surpris de ne pas le voir parmi les travaux avertirent le contremaître. On alla à sa cabane, au fond du chantier, on entra.

Sa caisse n'était plus un lit, c'était un cercueil. Jean-Baptiste Moy y était recroquevillé, les bras repliés au-dessous de la tête. Son visage, crevé à coups de pic n'était plus qu'une éponge rouge. La pioche qu'avait levée l'assassin était encore en travers de son corps, comme une croix.

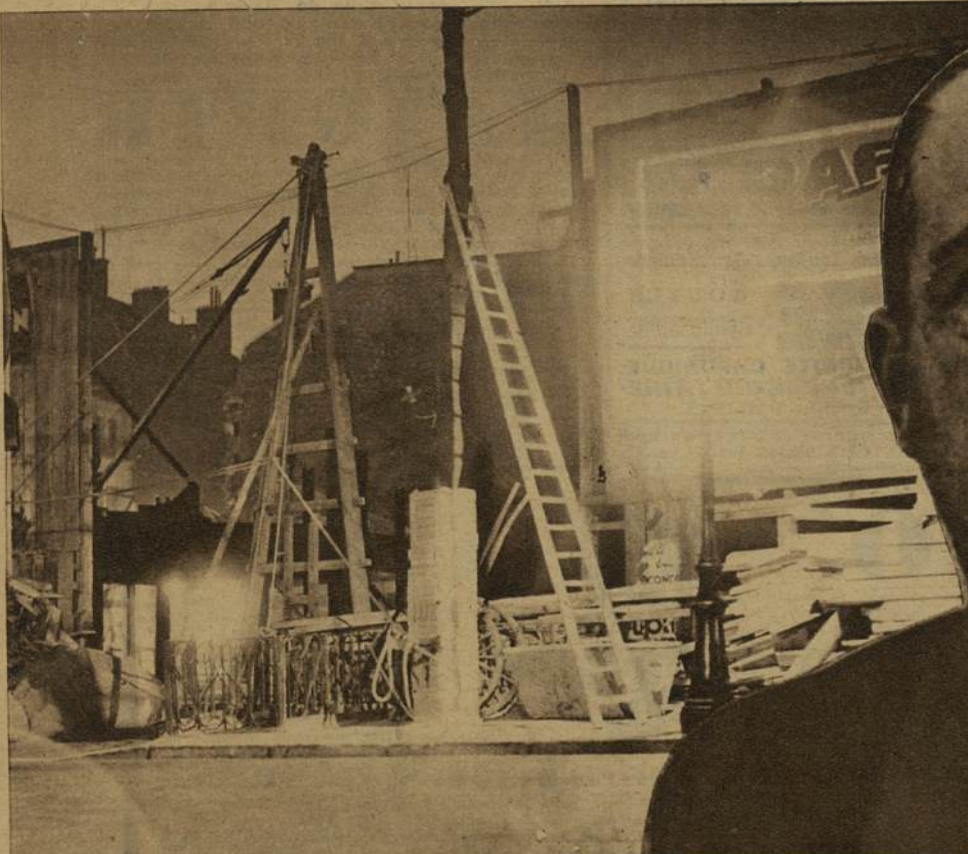
La police judiciaire fait son enquête. Le commissaire Guillaume a envoyé sur l'affaire Holzer, un des quatre brigadiers « criminalistes » de sa brigade spéciale, avec les inspecteurs Petit et Savary. Que peuvent-ils trouver. Comment poursuivre le clochard, le rôdeur qui est passé, qui a frappé, qui s'est évanoui dans la nuit ?

Jean-Baptiste Moy venait de toucher sa semaine. L'autre a tué pour cent francs.

Paul BRINGUIER.



La caisse de Jean-Baptiste Moy n'était plus un lit, c'était un cercueil. La pioche, arme du crime, était encore en travers de son corps, comme une croix.



chantiers, enfoncé dans des couvertures trouées. Deux aspects de Jean-Baptiste Moy : à gauche, le clochard, le veilleur de nuit ; à droite : en 1925, avant sa déchéance, l'agent d'affaires de Saint-Malo.

FAITS DIVERS

Film hebdomadaire, par Marius Larique.



La montagne enchanteresse, mais si traîtresse.

Lundi Parties joyeuses de Paris pour de claires excursions dans les Alpes, plusieurs personnes, cette semaine, ont trouvé, là-bas, une mort affreuse. Le premier de ces faits divers s'est produit dans l'arrondissement de Briançon, près de la frontière italienne. M. Bousquet, maître des requêtes au Conseil d'Etat et son fils, M. Wattine, filateur à Roubaix, M. Fattet, étudiant, sont morts sous dix mètres de neige. Le même jour, MM. Robert Jones et Midy, tous deux étudiants parisiens, faisant une excursion dans la montagne du Roux-d'Abriès, étaient surpris, roulés, précipités dans une avalanche. M. Midy parvint à se dégager. Durant des heures, il entreprit vainement d'héroïques travaux pour sauver son compagnon. Les montagnards, à l'obscur et invincible dévouement, ne furent pas plus heureux. Enfin, quatre jeunes gens en vacances à Peisey disparaissaient lundi, dans le col de Frettes. Tous quatre sont morts. Leurs quatre cadavres ont été retrouvés non sans de longs efforts. Est-il possible d'éviter de tels drames ? Sans doute, et la première chose à faire est de ne pas s'aventurer sans guide dans la montagne enchanteresse mais si traîtresse en hiver, quand la neige verglassée dévale subitement en avalanches de mort. Or, personne ne vaut les montagnards pour discerner les signes avant-coureurs de ce genre de catastrophes.



Lelong, homme simple et brutal.

Mardi C'est un drame de la terre avec ses ressorts qui, souvent, nous semblent grossiers à nous autres, citadins. La vie des grandes cités fonde les passions, les amenuise et le drame ne se joue plus guère qu'entre amants et maîtresses. Il est rare d'y trouver cette sorte de tragédie presque pure, toute simple, provoquée par des années de vexations que soulèvent le bûcher d'un champ, un gibier tué sur un sol défendu. Comme on ne possède pas grand-chose en propre, à la ville, on y a moins le souci de la propriété. Mais, certains campagnards, sur ce point, sont féroces. M. Delafolie, cultivateur à Eragny, près de Gisors, était le type de ces vieux propriétaires terriens, durs à eux-mêmes, durs aux autres, après à défendre leurs terres. Plusieurs fois, il avait eu maille à partir avec un journalier de la région, Lelong, homme simple et brutal que d'aucuns présentent aussi comme un dangereux braconnier. Le jour de la fermeture de la chasse, M. Delafolie qui n'avait cessé d'arpenter ses terres pour tâcher d'y surprendre un chasseur en faute, vit Lelong qui passait dans un champ de M. Desseaux, un autre fermier. Il courut vers lui : « Te voilà encore, braconnier ! Et il agita son bâton en criant : « Je vais le dénoncer. » C'est alors que les rancunes accumulées dans le cœur du journalier contre cet homme riche et âpre explosèrent. D'un coup de fusil, il le tua.



Madame Leplat.

Mercredi Tout d'abord, il apparut clairement que le geste de Mme Leplat, blessant à coups de revolver le professeur Raviart, médecin-chef de l'asile de Lille, avait été provoqué par la folie. Et puis, l'affaire ayant créé toute l'émotion qu'on peut penser à Lille et dans la région, notamment à Hem où le mari de la meurtrière est médecin, on apprit que Mme Leplat avait déjà été internée, ce qui semblait confirmer le drame de la folie. Il y a quelques années, son mari l'avait fait placer en surveillance à l'asile d'Esquermes, dans cet asile où, précisément, eut lieu le drame. Elle s'en était évadée, avait tenté et gagné un procès pour internement arbitraire. Depuis, elle eut de nombreux démêlés avec son mari. A Hem, la population est partagée en deux camps. Les uns disent : « C'est une malheureuse femme » ; d'autres : « C'est une folle dangereuse. » Quoi qu'il en soit, ce drame qui, heureusement, n'eut pas de tragiques conséquences, pose une fois de plus, devant l'opinion publique, la question si délicate des demi-fous. Je me garderai bien de prendre un parti quelconque dans cette affaire. Mais je ne cesserais de protester que les vieilles lois et les vieux règlements qui gouvernent encore cette question sont désuets et même odieux.



Le « La Martinière » est arrivé à Nantes.

Jeudi Le bague flottant « La Martinière », à bord duquel s'est produit tout récemment, à La Pallice, une explosion qui causa la mort d'un homme, est arrivé à Nantes pour être réparé. L'explosion très importante qui se produisit à notamment endommagé les ballasts qui devront être changés sur une surface de 200 mètres carrés. Dès son arrivée, le navire a été confié à une équipe de cinquante ajusteurs de l'atelier des roques des Chantiers de Breizh par il s'agit de pousser activement les travaux. En effet, lorsque l'explosion eut lieu, le « La Martinière », arrivait à La Pallice pour prendre à son bord, à l'île de Ré, 700 forçats. Il faut que le navire soit prêt à accomplir ce voyage au début de février, car il devra se rendre, ensuite, à Haiphong, pour chercher un convoi de prisonniers parmi lesquels se trouvent des révoltés tonkinois qui seront, eux aussi, transportés en Guyane. Le « La Martinière », dont le tonnage est de 5.000 tonnes, comprend 50 hommes d'équipage et 40 surveillants qui accompagnent les forçats. Il ne sert pas, comme on pourrait le croire, uniquement au transport des bagnards. Il effectue de nombreux voyages entre les Antilles et la France et sert alors, pour le transport du sucre. C'est un vieux bateau, aménagé spécialement pour les convois de forçats, qui mesure 109 m. 72 de long, 14 m. 35 de large et qui a un tirant d'eau de 6 m. 35.



Marie Wilmet, Marius Bosquet et Raymond Bournaud.

Vendredi Les bandes de cambrioleurs que nous pourrions qualifier de « professionnels », sont à juste titre redoutées. Mais elles le sont bien davantage lorsqu'elles comptent des femmes parmi leurs membres. La femme, dans ce milieu spécial, ne se contente pas, en effet, d'être l'indicatrice des « bons coups à faire » ; en s'engageant comme bonne dans les maisons cossues ou en jouant l'ingénue auprès de riches rentiers ; elle est aussi l'animatrice, celle qui redresse les courages, empêche les défaillances. Et voilà pourquoi la dernière enquête de M. Nicolle, l'actif commissaire de la police judiciaire, méritait d'être signalée : il y a quelques jours, des inspecteurs étaient intrigués par les allures suspectes de deux individus et d'une jeune femme qui se réunissaient dans des débits de vins de Clichy, où ils tenaient des conciliabules mystérieux. Les policiers filèrent les deux hommes et les appréhendèrent près de la porte de Clignancourt, alors qu'ils étaient porteurs d'un attirail de cambrioleur. Les individus arrêtés : Marius Bosquet et Raymond Bournaud, durent avouer. Ils appartenaient à une bande admirablement organisée, dont l'animatrice était Marie Wilmet, 20 ans, évadée de la maison de correction de Doullens. On perquisitionna chez Bosquet où l'on découvrit un lot important de bijoux.



Salaün.

Samedi C'est une belle opération de police qui vient de réussir la première Brigade mobile. Parente pauvre des organismes parisiens de police, la 1^{re} brigade, reléguée à Ménilmontant, dans une petite maison bourgeoise de deux étages, n'ayant à sa disposition qu'une auto, seize inspecteurs et neuf commissaires, nous donne assez souvent la mesure de ce que peuvent obtenir quelques hommes dévoués, travailleurs, conduits par une forte et intelligente personnalité comme l'est M. Gabrielli, le chef. La 1^{re} brigade donc vient d'arrêter douze dangereux malfaiteurs qui constituaient une redoutable bande de cambrioleurs dont les méfaits ne se comptent plus. Habités des bars touchés du boulevard de la Chapelle qui leur servaient de quartiers généraux où ils préparaient tranquillement leurs mauvais coups, Salaün, Ripelin, Vandé, Drigout étaient, depuis longtemps, repérés par le commissaire Simon, dont ils ne soupçonnaient pas, dans l'ombre, l'âpre surveillance. Le commissaire Simon attendait sans fièvre le développement de cette « planque », car il s'agissait de prendre, non quatre hommes, mais toute la bande. Sa sagacité, son habileté, sa patience ont abouti. Maintenant, les quatre chefs ci-dessus nommés et tous leurs complices sont arrêtés : ils ont commis plus de 50 cambriolages ; ils avaient attaqué un encaisseur à Rueil, les deux boutiquiers du boulevard Sébastopol...



Rousseau, conduit au poste.

Dimanche Je ne crois pas qu'il y ait un problème plus douloureux et plus difficile à résoudre que celui de l'enfance criminelle. « Il est impossible de savoir à quels instincts pervers obéissent les jeunes dévoyés », a dit un éminent psychiatre. Et, d'autre part, les maisons de corrections n'ont jamais corrigé personne, les articles de notre collaborateur Henri Danjou, l'ont suffisamment démontré. Que va-t-on faire des trois garnements dont notre correspondant de Nantes vient de nous signaler les exploits ? Ces élèves-cambrioleurs : Charles Murzeau, 20 ans ; Georges Lecamp, 17 ans, et Théodore Rousseau, étaient décidés à tout. Le dernier, armé d'un revolver, faisait le guet, les deux autres, pendant ce temps fracturaient les vitrines, défonçaient les meubles. Une nuit vers une heure du matin, Murzeau et Rousseau furent rencontrés par des agents opérant une ronde : « Vos papiers ? » Murzeau montre les siens, mais Rousseau perdant son sang-froid prend la fuite, abandonnant une valise lourdement chargée. La chasse s'organise. Le malfaiteur, sur le point d'être rejoint, sort son revolver de sa poche et tire. Les agents ripostent. Conduit au poste, il avoue et dénonce ses complices. « Où allez-vous, lui demande-t-on ? » « Nous voulions semer la terreur à Paris ! ». Enfants tragiques ! Qu'en fera-t-on ?

La

Piste des Raquettes

par EDISON MARSHALL
Traduction de LOUIS POSTIF
12 fr.

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ D'ÉDITION, PARIS

NOUVEAU COURS PRATIQUE
d'Hypnotisme
et de Suggestion
L'INFLUENCE PERSONNELLE
sur les autres et à distance
par le Professeur R.-J. SIMARD
Un volume illustré franco recommandé 22 francs
la même œuvre
TRAITE DE SORCELLERIE
ET DE MAGIE PRATIQUE
Un fort volume illustré franco rec. 33 francs
Librairie ASTRA, 12, rue de Chabrol, 17, PARIS (IX)

VOTRE DESTIN

par l'astrologie scientifique

Etes-vous un père, une mère, ayant à diriger les aptitudes, les tendances bonnes ou mauvaises des enfants ?
Etes-vous un fiancé, une fiancée et voulez-vous savoir le caractère de votre futur conjoint ou de votre future épouse ?
Etes-vous peu favorisé par la chance et voulez-vous savoir pourquoi, afin d'en supprimer la cause ?
Etes-vous sceptique, mais curieux de vous rendre compte de l'exactitude des prédictions astrologiques ?

Consultez :
Line PAULET,
Professeur d'astrologie scientifique

Des hommes d'Etat, des maîtres du barreau, des femmes du monde connues, des médecins, des hommes d'affaires sérieux l'ont choisie, pour éclairer leur destin.

Adressez-vous à elle et vous réussirez. Elle vous révélera vos jours de chance et la date des événements importants de votre vie.

Venez les lui demander, 56, avenue de Saint-Ouen, Paris (17^e) 4^e Et., Ascenseur. Tous les jours, de 2 à 6, sauf les dimanches et jours de fête ; le matin, sur rendez-vous et par correspondance (timbre pour réponse).

A titre de publicité, en ce recommandant de DÉTECTIVE, une étude d'essai (d'après mois, date, naissance) sera consentie au prix spécial de 10 francs.

pour vos extrêmes
un bon
poste T.S.F. super 6 L.
s'achète
chez
absolument
complet
1.395^f

EANCEL 83r. de Rome
PARIS 17^e

CHIENS DE TOUTES RACES

de garde, de police, jeunes et adultes supérieurement dressés, CHIENS DE LUXE miniature, d'appartement, GRANDS DANNOIS, CHIENS DE CHASSE, d'arrêt et courants, TERRIERS de toutes races, etc. Toutes races, tous âges.

Vente avec faculté d'échange, garantie un an contre mortalité, expédition dans le monde entier.

SELECT KENNEL à BERGHEM, BRUXELLES (Belgique) - Tél. 604-71

L'ENNUI c'est LA MORT
Pour RIRE et FAIRE RIRE

Farces, Attrapes, Surprises, Articles de Physique et de Prestidigitation, Chansons, Monologues, Pièces de Comédie - Liens utiles et de Jeux, Magie, Magétisme, Hypnotisme, etc. Art. de Cotillon et Carnaval, Méth. de Danse, Instruments de Musique, etc. - Secrets de toutes sortes. Toujours des nouveautés. Catalogue, 2 fr. en timbres. Service mm. H. Billy, 8, r. des Carmes, Paris-5^e

Maison de Confiance fondée en 1808

Un vieux remède?... Oui !
Mais toujours le meilleur

ASTHME

TOUTES OPPRESSIONS

EMPHYSEME - BRONCHITE CHRONIQUE
Poudres Cigarettes ESCOUFLAIRE
La Boîte d'essai gratuite : 50 Gr. Rue. BAISIEUX (Nord)

CHEZ SOI écritures gains intér. et imméd. T. DOUILLY, Saint-Pol (P.-d.-C.)

POUR 20 fr.
par mois pendant 10 mois
et 2 versements de 25 fr.
Au comptant 198 fr.

ÉLÉGANT PHONO

avec 10 morceaux musique et chant au choix sur grands disques et

POUR 34 fr.
par mois pendant 10 mois
et 2 versements de 50 fr.
Au comptant 360 fr.

SUPERBE PHONO

avec 30 morceaux musique et chant au choix sur grands disques et

Tous nos appareils, de fabrication très soignée, sont absolument garantis, ils peuvent jouer tous les disques à aiguille et à saphir.

Écrivez-nous en joignant cette annonce pour recevoir gratuitement nos catalogues et tous renseignements. La confiance de notre maison repose sur 30 années d'existence.

ÉTABLISSEMENTS SOLÉA, (Service T.), 33, Rue des Marais - PARIS (10^e)
Ouvert de 9 h. à midi et de 14 h. à 19 h., le samedi également. Le dimanche de 10 h. à midi.

La faim, le froid,
la cupidité meurtrière
des hommes, les mille épreuves
endurées par deux hommes
courageux et parfois sublimes.

Raquettes

JEAN LASSERRE

Au Bar de la Mort

Prohibition et Bouges d'Amérique

Un volume... 12 fr.
Édition originale sur alfa... 18 fr.

ÉDITIONS de la NOUVELLE REVUE
CRITIQUE, 16, r. José Maria de Heredia

CECI INTERESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES,
TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE.

L'ÉCOLE UNIVERSELLE, la plus importante du monde, vous adressera gratuitement, par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent.

L'enseignement par correspondance de l'École Universelle permet de faire à peu de frais toutes ces études chez soi, sans dérangement et avec le maximum de chances de succès.

Broch. 8.001 : Classes primaires complètes. Certificat d'études, Brevets, C.A.P., professeurs.

Broch. 8.011 : Classes secondaires complètes, baccalauréats, licences (lettres, sciences, droit).

Broch. 8.014 : Carrières administratives.

Broch. 8.025 : Toutes les grandes Ecoles.

Broch. 8.028 : Emplois réservés.

Broch. 8.037 : Carrières d'ingénieur, sous-ingénieur, conducteur, dessinateur, contremaître dans les diverses spécialités : électricité, radiotélégraphie, mécanique, automobile, aviation, métallurgie, forge, mines, travaux publics, architecture, topographie, froid, chimie.

Broch. 8.040 : Carrières de l'Agriculture.

Broch. 8.049 : Carrières commerciales (administrateur, secrétaire, correspondancier, sténo-dactylo, contentieux, représentant, publicité, ingénieur commercial, expert-comptable, comptable, teneur de livres) ; Carrières de la Banque, de la Bourse, des Assurances et de l'Industrie hôtelière.

Broch. 8.052 : Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto. — Tourisme.

Broch. 8.061 : Orthographe, rédaction, versification, calcul, écriture, calligraphie, dessin.

Broch. 8.064 : Marine marchande.

Broch. 8.073 : Solfège, piano, violon, accordéon, flûte, saxophone, harmonie, transposition, fugue, contrepoint, composition, orchestration, professe.

Broch. 8.075 : Arts du Dessin (dessin d'illustration, composition décorative, figures de mode, anatomie artistique, peinture, pastel, fusain, gravure, décoration publicitaire, aquarelle, métiers d'art, professeurs).

Broch. 8.085 : Métiers de la couture, de la mode et de la coupe (petite main, seconde main, première main, couturière, modiste, modiste, vendeuse-retoncheuse, représentante, coupe pour hommes, coupeuse).

Broch. 8.088 : Journalisme (rédaction, fabrication, administration) ; secrétariats.

Broch. 8.097 : Cinéma : scénario, décors, costume, technique de prise de vues et de prise de sons.

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, bd Exelmans, Paris (16^e), votre nom, votre adresse et les numéros des brochures que vous désirez. Recevrez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets, à titre gracieux et sans engagement de votre part.

CONCOURS TOUS LES ANS
Secrétaire près les Commissariats de

POLICE

de la Ville de Paris

Pas de diplôme exigé. Accès au grade de Commissaire. Age : de 21 à 30 ans avec prorogation des services militaires. Renseignements gratuits par l'ÉCOLE SPÉCIALE D'ADMINISTRATION 4, rue Férus - Paris (6^e)

MAIGRI R

Joffre gratuitement de vous faire connaître un moyen de vous faire maigrir très vite sans drogue à avaler. Entièrement pour être mince et distinguée ou seulement de la partie désirée du visage ou du corps. Très facile à faire soi-même en secret. Raffermit les chairs. Le seul absolument garanti sans danger. Écrivez-moi en toute confiance en citant ce journal (réponse discrète) joindre seulement un timbre) S. I. STELLA GOLDEN, 47, Boulevard de la Chapelle. PARIS (10^e)

A TITRE DE RÉCLAME

au prix de la main-d'œuvre
nous livrons une montre pour :
Soignée, garantie 5 années
Ries d'avance. Ecrites de suite. Nos
envois sont faits contre remboursement

10^{fr}

Etabls E. A. VICTOR, section D., rue Amélie - PARIS-XI^e

Dunkerque (De notre envoyé spécial).

Il ouvrit la porte du magasin, puis on la referma. Il y eut quelques secondes de silence. Jansen, qui achevait de mettre sa cravate devant la glace, demanda :

— C'est toi, Yette ?

— Oui.

Il reconnut la voix douce de sa femme. Mme Jansen était allée de bonne heure au marché et elle rentrait lourdement chargée, désireuse de préparer un de ces repas copieux qu'aimait son mari.

— Viens vite !

La ménagère était essoufflée.

— Attends un peu.

— Mais c'est pressé.

Etonnée et vaguement inquiète, elle gravit les escaliers conduisant au premier étage. Elle débouchait sur le palier, lorsqu'elle buta contre une silhouette massive qu'elle n'avait pas distinguée tout d'abord dans la pénombre. Elle poussa un cri, en s'excusant :

— Pardon, Monsieur.

L'homme se retourna. C'était un gendarme. Elle en aperçut bientôt un autre qui aidait son mari à endosser un veston.

— Où vas-tu ?

Jansen eut un sourire morne, et montrant ses gardiens :

— Tu le vois... à la maison d'arrêt.

Elle se jeta devant lui, agressive :

— Mais, pourquoi ?

L'un des représentants de l'autorité pensa qu'il était bon d'intervenir :

— En vertu d'un extrait de jugement le condamnant à deux mois de prison.

— Deux mois de prison !

Les bras qu'elle avait mis, protectrice et maternelle, autour du cou de son mari, se détendirent. Elle vit le pauvre visage, contracté par la douleur, et ses yeux s'arrêtèrent à la boutonnière où Jansen portait

habituellement ses décorations. Elle était vierge.

Elle sanglota :

— Laissez-le donc un peu...

Mais, le mari, plus ferme, se raidit :

— Ils ont été gentils. Ils m'ont laissé changer de chemise. Maintenant, il faut que je parte.

Il lui passa doucement la main sur la nuque, et se pencha vers elle pour un baiser :

— Adieu...

Elle lui répondit à peine. Perdue dans un effroyable cauchemar, elle écouta les pas du trio s'éloigner, et ne sortit de sa torpeur qu'en entendant une cliente qui faisait du bruit dans le magasin, lasse d'attendre...

■ ■ ■

Laurent Jansen appartenait à cette Alsace germanique où les hommes semblent avoir la solidité du granit. Sa tête ronde à la mâchoire puissante dénotait une volonté extraordinaire, mais les yeux bleus, pleins de rêve, trahissaient une origine nordique, et la nostalgie des grands espaces.

A une époque où il y avait quelque danger en Alsace à prétendre aimer la France, Jansen l'aimait et ne s'en cachait point. Il sortait à peine de l'enfance et faisait le désespoir de son père, haut employé des Chemins de fer, qui eût bien voulu conserver à Strasbourg le poste qu'il occupait avant la signature de l'autre traité de Versailles. Aussi ne négligeait-il pas à l'égard de sa progéniture indocile les observations et les conseils de prudence. Le jeune homme persistait.

Un jour, le père, pour remplacer la mère morte, manifesta l'intention de se remarier. Il épousa une Allemande. Alors, le fils, dont jusque-là le cœur était plein de l'amour de la France, apprit à détester l'Allemagne. Il la haïssait à travers sa marâtre, donnant à la Walkyrie qu'il voyait, casquée et armée,

Jansen s'était marié...

... il s'installa à Dunkerque.



LES MAINS BRÛLÉES



Un jour, le capitaine Jansen...

...envisagea sa rentrée dans la vie civile et ouvrit une boutique d'antiquités.

dans les livres, les traits de la femme exécrée.

A quinze ans, la haine et l'amour avaient détruit en lui tout autre sentiment. Pourvu d'un idéal et d'une raison de vivre, il partit un jour, seul, vers la frontière proche et la franchit.

Ce jeune homme décidé se présenta au recrutement de Belfort, et voulut s'engager dans la Légion étrangère. Il n'avait pas seize ans, mais sa taille et son air de robuste santé lui valurent l'indulgence de l'officier de recrutement.

Comme on prévoyait une réclamation des parents et une intervention du consul d'Allemagne, Jansen fut aussitôt expédié vers une garnison algérienne. Ainsi, sa vie s'orientait, telle qu'il l'avait voulue, au milieu des camps, sous la tente, dans le sable aride. Et, à l'âge où d'autres se livraient pour se distraire aux plaisirs de la danse, lui, étudiait ses livres, sous la musique des balles.

■ ■ ■

Des années passèrent, et un jour, le capitaine Jansen, officier de la Légion d'honneur, pensa qu'il avait droit au repos et envisagea sa rentrée dans la vie civile. Il s'était marié en 1914 et, en 1920, il s'installa à Dunkerque, à l'angle des rues Wilson et de la Marine, où il tint pendant quelque temps un bureau de tabac. Puis, il vendit son fonds et, plus tard, ouvrit au même endroit une boutique d'antiquités et de curiosités.

Sa raideur d'ancien officier et sa réserve naturelle intimidaient les voisins. Il condescendait difficilement aux relations habituelles. Les événements de l'après-guerre le surprenaient. Cet ancien bléard ne pouvait comprendre les variations de la politique intérieure. Son tempérament rigide le poussait aux solutions extrêmes. Il eût pu être communiste. Il s'affilia à l'Action Française. Nous ne notons ce trait de son caractère et de sa vie que parce que certains ont pensé qu'il pouvait y avoir dans cette attitude une explication des événements qui vont suivre. Nous en doutons un peu.

Il vivait donc heureux près de sa femme, regrettant simplement de n'avoir pas l'enfant qui assurerait la perpétuation de sa race. Des semaines, des mois s'écoulaient...

Et un jour, le malheur, qui l'avait si longtemps épargné, vint frapper à sa porte...

■ ■ ■

Raide et guindé, le capitaine Jansen comparaisait devant les juges d'Arras :

— Vous êtes inculpé d'homicide par imprudence ?

— Monsieur le président, je vais vous expliquer...

— Vous étiez en automobile, et vous passiez sur la route de Béthune, au village de Sainte-Catherine ?

— Oui, mais...

— Un enfant traversait la chaussée, vous n'avez pas pu freiner, et vous l'avez tué...

— Il y a quelques détails...

— D'après les témoins, votre conduite a été lamentable : vous auriez dit, après l'accident : « Si j'avais tué un chien, on n'aurait pas tant fait d'histoires. »

— Oh ! Monsieur le président...

— Ne protestez pas. On sait que vous avez mauvais caractère. Asseyez-vous.

Deux mois de prison, et trente-cinq mille francs de dommages-intérêts. Telle fut la condamnation de Jansen.

■ ■ ■

Il refusa de demander sa grâce, ou une remise de peine. On omit de l'aviser de la date de son incarcération ; mais, quand les gendarmes vinrent le chercher, il ne fit aucune difficulté pour les suivre. A la prison, on l'affecta au service du secrétariat. Il avait en sa possession toutes les fiches des détenus, leurs empreintes digitales. Un jour on prit les siennes. Il eut la douleur de penser qu'elles voisinaient avec celles de voleurs et d'assassins. Il s'y résigna mal. On voulut renouveler l'opération. Alors, Jansen se redressa. D'une voix calme, terriblement calme, il fixa le gardien qui le pria de se plier à cette formalité :

— Vous voulez mes empreintes ?

Un poêle chauffé à blanc répandait dans la salle une chaleur suffocante.

— Oui, dit le gardien.

Jansen fit un pas. Ses deux mains s'appuyèrent sur le couvercle de fonte. Il y eut un grésillement horrible. Eperdu de douleur, l'ancien officier chancela et, en tombant, entraîna les fiches qui venaient d'être prises et qui furent mises hors d'usage. Il se releva bien vite et tournant vers le gardien ses mains dépouillées :

— Les voici.

Stoïcisme ? Crainte d'être découvert ? C'est cela le secret du capitaine Jansen.

■ ■ ■

Le vent soufflait en rafales sur la campagne endormie. Nous n'étions pas loin de Malo-les-Bains, où m'avait entraîné la poursuite de cette enquête. Nous nous trouvions, des anciens du régiment d'infanterie — le 5^{me}, je crois où avait commandé Jansen — et moi, rassemblés autour d'une table poisseuse, dans une auberge pauvre. Tous égrenaient des souvenirs de guerre, et me contaient l'héroïsme et la bonhomie de l'officier incarcéré. Lorsque l'un d'eux, reprenant une hypothèse que j'avais déjà entendue exprimer à Dunkerque, s'exclama :

— Et si Jansen n'était pas Jansen ! Si au cours de sa carrière aventureuse, il avait rencontré un double, un sosie qui aurait pris sa place ?

Je haussai les épaules :

— Ses amis l'ont suivi dans les différentes étapes de toute son existence.

— Quelle différence auraient-ils pu constater entre deux hommes, possédant une ressemblance absolue, et aussi courageux l'un que l'autre ?

— Il y a un cas comme celui-là, sur cent mille...

— C'est peut-être le cent millième ?

L'insistance de mon interlocuteur m'agaçait.

— Quelle preuve avez-vous ?

— Aucune, mais rappelez-vous les circonstances dans lesquelles l'affaire s'est produite ? N'a-t-on pas parlé d'espionnage ?

Je haussai les épaules. Mais, malgré moi, mes yeux se fixaient sur le poêle rougeoyant qui ronflait dans la pièce.

Connaîtra-t-on jamais le secret du capitaine Jansen ?

G. ROUGERIE.

LA PISTE



La maison du Kremlin-Bicêtre, but de la course de la petite Barbala.

« Contrairement à ce que pensent certains, les affaires ne sont jamais abandonnées par la police judiciaire et il n'y a pas d'affaires classées tant que les criminels ne sont pas connus ou arrêtés... »

Cette phrase que prononçait l'autre jour à la tribune du Conseil Municipal, M. Jean Chiappe, préfet de police, pourrait servir d'exorde à la série des crimes mystérieux ou impunis que nous avons entreprise.

Après le secret de Landru, après le mystère de l'Ancre Bleue, voici maintenant l'énigme du cinéma Madelon.

Certes, pas plus que dans les deux affaires précédentes, nous ne prétendons nous substituer à la Justice là où elle fut impuissante à découvrir le coupable ou insuffisamment armée pour le punir.

Nous laissons aux magistrats, aux policiers, le soin de poursuivre des enquêtes interrompues par de nouvelles et plus urgentes besoins.

Cependant, si à tant de drames demeurés obscurs, à tant de crimes impunis, à tant d'énigmes impénétrables, nous réussissons à offrir un peu de cette lumière qui manqua aux premières recherches et à apporter, grâce au recul des années, de nouvelles et précieuses parcelles de vérité, nous serons satisfaits.

L'affaire que nous évoquons aujourd'hui remonte à 1922. Mais l'émotion qu'elle provoqua durant de longues semaines dans l'opinion publique, le mystère grandissant qui l'entoura, l'impuissance de la justice à confondre un prévenu que tant de charges accablaient pourtant, ont porté ce drame au niveau des affaires criminelles les plus passionnantes d'après guerre.

L'affaire Barbala, comme on l'appela, est de celles dont ni le temps ni l'oubli ne parviennent à épuiser l'intérêt.

■ ■ ■

Un après-midi de septembre, le bruit se répandit dans Paris que le cadavre d'une fillette de onze ans avait été trouvé, atrocement mutilé, découpé en huit morceaux, sous la scène d'un petit cinéma, là-bas, dans la longue et populeuse avenue d'Italie.

On ne peut guère parler de fillette assassinée sans prononcer immédiatement le nom de Soleilland. Les feuilles fraîches du soir qui portèrent jusqu'aux plus lointains faubourgs la nouvelle de l'horrible découverte n'y manquèrent pas. On y lisait, imprimés en lettres grasses, ces mots : « Est-ce un nouveau Soleilland ? » Et l'on évoquait celui qui, un jour, las des conquêtes faciles, se laissa entraîner, par une soif subite et insensée de chair fraîche, à violer, puis à assassiner une enfant de onze ans... Soleilland, type immortel du sadique, survivait. L'ogre — symbole éternel — promenait dans les ruelles des bas quartiers, autour des tristes chambres d'hôtels meublés, son ombre tragique et redoutée.

Il n'est guère d'exemple pourtant qu'un crime de sadique demeure impuni. Soleilland est mort au bagne. Ses tristes successeurs, le belge Duhycoq, l'anglais Sydney Harle, le docker Verdière, pour ne citer que les plus récents, ont été arrêtés, condamnés, exécutés.

Mais plus de huit années se sont écoulées. Et la petite Suzanne Barbala n'a pas été encore vengée.

Le sera-t-elle jamais ?

■ ■ ■

En ce temps-là, le petit cinéma situé au 174 de l'avenue d'Italie, portait le nom de Madelon-Cinéma. Les nouveaux propriétaires n'ont point voulu conserver cette enseigne qui défraya si longtemps, si tragiquement, la chronique du fait divers et l'ont baptisé depuis Italie-Cinéma.

La façade peinte en bleu n'a pas changé pourtant. Ni l'intérieur, avec sa longue salle aux murs bruns, sans loges ni balcons, et, au fond, cette scène minuscule, sur laquelle l'écran se dresse tout blanc comme un suaire, derrière la trappe du souffleur... Cette trappe d'où il y a huit ans montait un air froid qui sentait la cave et le cadavre.

Ah ! la sinistre odeur... D'abord imprécise et sournoise, elle s'aggrava peu à peu. Il en est de cette odeur-là comme de l'odeur de certaines drogues. On peut l'enfermer dans une caisse de métal, elle aura vite fait de ramper dehors, de longer les murs, de descendre les marches, les étages, de traver-

ser la cour, la voûte, et bientôt de s'enrouler autour du cou du sergent de ville...

C'est le personnel du cinéma qui s'en montra le premier incommodé. Mais trois semaines passèrent sans qu'il fût possible de déceler la source de ces émanations pestilentielles.

Puis, aux plaintes du personnel succédèrent celles des spectateurs. L'odeur triomphante devenait intolérable.

— Il y a des rats crevés quelque part, disaient les uns.

— Ou de la viande avariée, disaient les autres.

Le mercredi soir, vers dix heures et demie — c'était alors le 27 septembre — le petit balayeur de l'établissement vint trouver M. Théry, l'un des directeurs, et lui suggéra : — Pour moi, « ça » vient de dessous la scène.

— C'est bien, dit M. Théry, la représentation terminée, nous irons voir. En attendant, jetez un peu de grésil.

Ils firent comme ils l'avaient dit. L'employé s'était muni d'une lampe électrique. Il ouvrit la petite porte étroite et basse qui donne accès aux dessous de la scène, un obscur réduit long de quatre mètres

sur trois de large, et en tâtonnant, s'avança dans le réduit.

Il ressortit aussitôt très pâle, très écoeuré : — C'est bien là, j'ai aperçu sous une plaque de tôle quelque chose qui ressemble au corps d'un chien crevé.

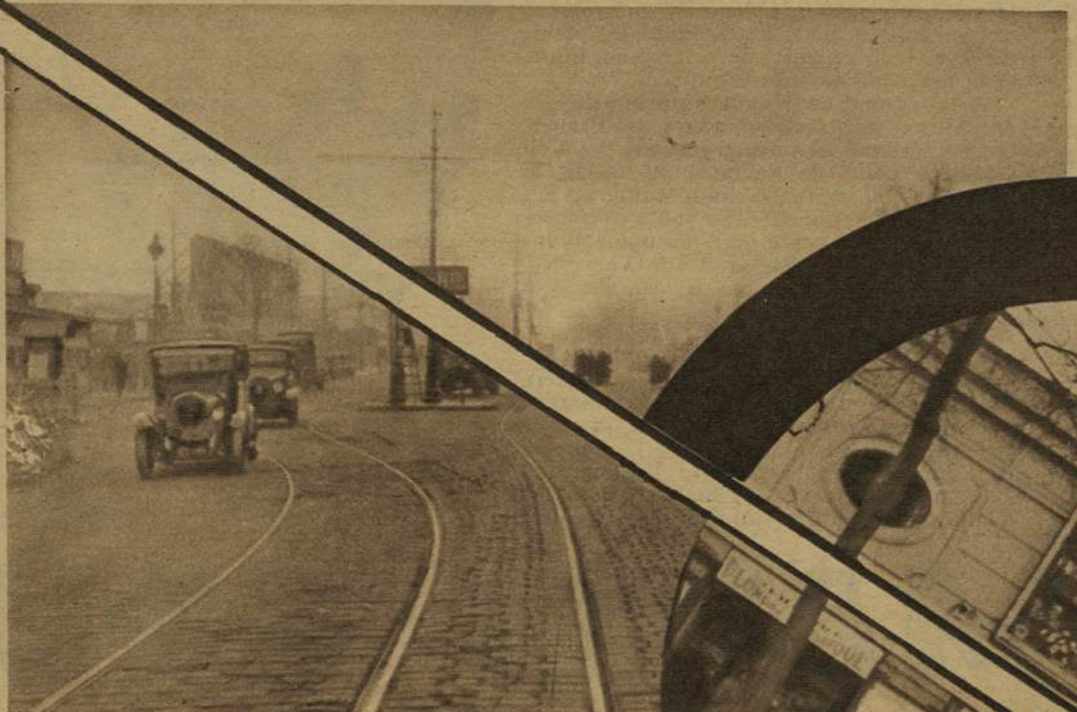
L'opérateur du cinéma s'était, lui aussi, approché. Il entra à son tour sous la scène et fouilla des rayons de sa lampe le fond du lugubre réduit.

Il reparut, bouleversé : — En fait de chien crevé il y a sous la tôle un cadavre... un tronc humain... un tronc d'enfant. Les bras, les jambes sont alignés à côté. La tête, une tête avec des cheveux longs, est dessus.

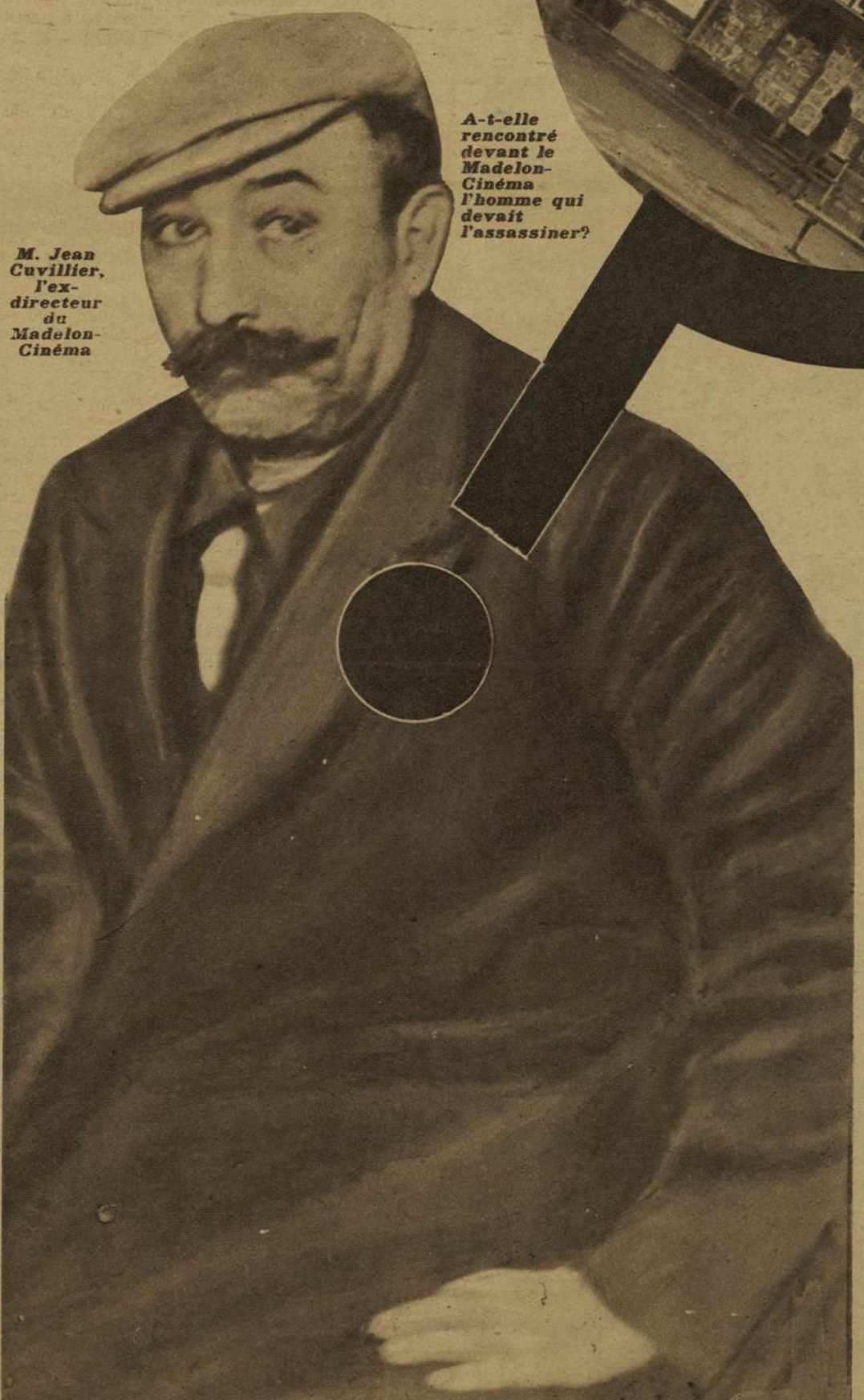
L'agent de service était déjà parti. On courut prévenir ceux qui faisaient les cent pas devant la porte d'Italie.

Il était minuit et demi. Les derniers tramways de la banlieue passaient très vite, avec des traînées d'étincelles.

Les gens qui n'étaient pas rentrés rentraient chez eux avec le sentiment d'être en retard. Les bruits de Paris, peu à



A-t-elle franchi la barrière d'Italie et a-t-elle été tuée sur la zone ?



M. Jean Cuvillier, l'ex-directeur du Madelon-Cinéma

A-t-elle rencontré devant le Madelon-Cinéma l'homme qui devait l'assassiner ?

La pharmacie Clémence ou pour la dernière fois, la blanche montre le chemin que devait suivre l'enquête. Le pointillé, le chemin parcouru jusqu'à

peu, s'éteignaient. On n'entendait plus sur la vaste avenue que le roulement des voitures remontant des Halles et le crissement des lampes à arc dans leur halo de brume.

Qui aurait, à cette heure paisible, soupçonné l'horreur du drame qui venait de naître derrière cette innocente façade de cinéma de quartier, où les affiches de la semaine évoquaient encore quelque film comique, comique désopilant soulignant le calicot tendu au-dessus de la porte ?

■ ■ ■

L'enquête commença le lendemain. La police, le parquet, le médecin légiste avaient été alertés dès potron-minet. M. Théry avait fait prévenir également son associé, M. Cuvillier.

On n'eut point de peine à établir que les macabres fragments du corps dépecé étaient ceux d'une fillette âgée approximativement de dix à onze ans. Les jambes avaient été sciées une première fois au-dessous du genou, puis plus haut, à la naissance du fémur. Le visage était méconnaissable. A l'exception des pieds, le corps était nu. Le découpage semblait avoir été pratiqué à l'aide d'un rasoir.

Un travail artistement fait, commenta le Dr Paul. On dirait un crime de carabin ou de garçon boucher.

L'autopsie révélait en outre que la fillette avait dû opposer à l'assassin, au monstre, la plus vive résistance. Elle avait été frappée à la tête et au bras gauche, puis jetée à terre, étranglée — ou étouffée, — souillée enfin. D'autre part, les chairs non comprimées paraissaient prouver qu'elles n'avaient pas été transportées dans un paquet, que le corps dépecé n'avait pas été amené de l'extérieur...

Enfin, dès ce premier examen, aucune trace de sang n'avait été relevée, dans le réduit, comme dans le Madelon-Cinéma.

SANGLANTE

Tels étaient les premiers éléments de l'énigme qui s'offrait à la sagacité du commissaire Guillaume et du fidèle brigadier Rousselet.

En arrivant avenue d'Italie, le commissaire Guillaume avait déjà son idée en tête : depuis le premier septembre, on lui avait signalé la disparition d'une fillette de onze ans, Suzanne Barbala, demeurant chez ses parents, boulevard du Port-Royal. Sa mère l'avait envoyée chez sa grand-mère, à Bicêtre, pour l'inviter à venir dîner le soir. La petite Suzanne était partie de chez elle vers une heure de l'après-midi. Vers deux heures, un pharmacien de l'avenue d'Italie avait vu rentrer chez lui la fillette qui devait en effet y faire préparer un médicament. Puis elle s'était dirigée vers la barrière d'Italie. Nul, depuis lors, n'avait revu l'enfant. L'après-midi entier s'écoula sans que Suzanne revint chercher la boîte de cachets préparée à son intention, sans que la grand-mère n'ait vu paraître sa petite-fille, sans que la mère éplorée ne vit revenir sa rieuse Suzanne...

Informé de cette disparition, M. Guillaume envoya un peu partout une circulaire détaillant le signalement de l'enfant. Suzanne, lui avait-on dit, est une grande fillette aux cheveux châtains clairs, aux yeux gris bleu, forte pour son âge, enjouée, mais réservée cependant et assez craintive. Les jours passèrent. Toutes les recherches entreprises demeurèrent vaines. Une fugue ? On n'y pouvait guère songer. Un accident, un crime ?...

Ce matin-là, le 28 septembre, lorsqu'il arriva avenue d'Italie, le commissaire Guillaume songea tout de suite à envoyer chercher M. Oudin, le beau-père de la petite disparue, et sa tante Mme Dépouille.

Le visage, nous l'avons dit, était méconnaissable. Sans être affirmatif, M. Oudin

aurait jamais les chercher là. Il est de fait que sans les intolérables émanations dégagées par le cadavre, de longtemps le crime n'eût été découvert.

Mais comment avait-il pénétré dans le cinéma avec son lugubre et volumineux colis ? Comment avait-il songé à ce réduit dont seuls les familiers du cinéma connaissent l'existence ? De la cour voisine, on pouvait évidemment, avec une échelle, atteindre le cinéma. Mais il fallait alors passer sur un toit sous lequel habite un gardien de la paix qui a, affirmait-on, le sommeil très léger.

Après les premières heures de l'enquête, deux certitudes restaient seulement dans l'esprit des policiers : partie à une heure et demie de l'après-midi du boulevard Port-Royal, la fillette avait remonté l'avenue des Gobelins, traversé la place d'Italie et s'était présentée à la pharmacie pour y déposer une ordonnance, vers deux heures. Deuxième certitude, celle-ci fournie par l'autopsie : des aliments non digérés se trouvaient encore dans l'estomac de l'enfant. Le crime avait donc été commis presque aussitôt après le passage à la pharmacie, soit vers deux heures et demie. La petite Suzanne n'était pas allée bien loin pour trouver la mort.

En sortant de la pharmacie la fillette avait évidemment suivi, pour aller chez sa grand-mère, à Bicêtre, l'avenue d'Italie, sur le trottoir de gauche. Elle parvenait ainsi devant le numéro 174. Les affiches du cinéma l'attiraient. Elle s'arrêtait pour mieux les détailler, les admirer. Un homme était-il là, à ce moment, qui invita l'enfant à venir visiter le cinéma, un homme assez au courant des habitudes de la maison pour savoir qu'à cette heure-là tout était désert, ou qu'en tout cas l'opérateur qui, peut-être, se tenait au premier dans la cabine de projection, ne surveillerait nullement ni la salle, ni ses annexes ? Que s'était-il passé ensuite ? Les tronçons soigneusement rangés sous la scène n'indiquaient-ils pas l'intention du meurtrier de revenir plus tard pour les emporter un à un, sans éveiller l'attention ?

Il n'avait pas osé, il n'avait pas pu. Quoi qu'il en fût, si l'on admettait cette seconde version, c'est dans le cinéma Madelon que le drame tout entier avait eu lieu.

Longtemps la police balança entre les deux thèses. Familier du cinéma ou homme de la rue, de la zone ? Tout le personnel de l'établissement fut interrogé, passé en revue. On rechercha les anciens employés. On signalait d'autre part, aux abords du cinéma, dans les premiers jours de septembre, la présence d'un individu porteur d'une valise à soufflet qui paraissait lourdement chargée. On retrouva un escroc qui se disait « détective américain » avait soutiré 1.000 francs à la mère de la victime. On enquêta à Paris, en banlieue, en province. Hélas, rien ne permettait encore de démasquer le coupable.

C'est alors que le 5 octobre — soit une semaine après la macabre découverte du Madelon-Cinéma — on apprit que M. Cuvillier, le directeur technique de l'établissement — M. Théry dirigeant la partie administrative — avait subi, la veille, dans les locaux de la police judiciaire, un interroga-

Et, de fait, à part quelques légères défaillances, M. Cuvillier ne se laissa pas démonter par l'interrogatoire incisif, insinuant du commissaire. Le 28 septembre, jour du crime. Il était resté à Noisy-le-Sec, tout l'après-midi. Il n'était venu avenue d'Italie que le soir vers 6 heures. Sa femme, aussi, en témoignait. Et sans cesse, M. Cuvillier répétait, en roulant des yeux effarés :

— Tout ce que vous voudrez, mais je ne suis pas un assassin. La gosse, je ne la connais pas, elle n'est jamais venue au cinéma. Pas commode, ce travail-là...

Et pour fortifier sa défense, il ajoutait :

— Ainsi moi, quand j'ai un poulet, je le place sur un billot... On l'arrêta néanmoins, non pour l'affaire du Cinéma Madelon, mais en vertu de l'inculpation qui l'avait fait écrouer au mois d'août 1914. En extrayant ce dossier, conservé par miracle dans la crypte du Palais de Justice de Reims, les magistrats apaisaient leur conscience troublée :

— Du moins, se disaient-ils, on ne nous accusera pas d'arrêter un innocent. Si l'enquête apporte quelque charge nouvelle, il sera toujours temps de reprendre notre homme en mains.

On attendit vainement. Le passé peu recommandable du directeur technique était, par une troublante coïncidence, soudain devenu pour lui redoutable. Mais troublante coïncidence, seulement ! Dans l'impossibilité de le préciser, la police abandonna M. Cuvillier aux magistrats rémois, qui le condamnèrent, quelques mois après, à quatre mois de prison.

Cette condamnation passa presque inaperçue. L'affaire Barbala était déjà, sinon oubliée, du moins effacée par d'autres événements. L'enquête de la police qui avait entre temps failli rebondir sur une nouvelle piste : celle d'un fleuriste ambulancier de la zone, aperçu dans la nuit du 9 au 10 septembre, vers minuit, porteur d'un paquet nauséabond — était virtuellement terminée.

Dans son cabinet, M. Bacquart, juge d'instruction, avait, sans grand désir de le rouvrir, refermé le dossier tragique.

■ ■ ■

Deux années passent encore. Alors au mois de septembre 1926, — c'est le quatrième anniversaire de la lugubre découverte des restes de la petite Suzanne, sous la scène du Madelon-Cinéma — un homme, que tourmente sa conscience, demande à parler au magistrat qui avait instruit l'affaire. C'est l'ex-associé de M. Cuvillier, l'autre directeur du cinéma, M. Théry.

— Il y a certaines choses, déclare-t-il, que je n'ai pas dites à l'époque, certaines choses que nous avions remarquées mes enfants et moi-même, je viens m'en soulager...

— Mais pourquoi ne pas les avoir dites au moment de l'enquête ?

— J'avais peur de nuire à mes affaires...

Et M. Théry parla. Il parla d'abord de l'attitude de son ex-associé, le jour des premières constatations policières. Attitude gênée d'un homme qui préfère se tenir à l'écart, et pour qui toute occasion d'aller prendre l'air, de s'absenter, est précieuse. Un moment, le Dr Paul a besoin d'eau. C'est M. Cuvillier qui s'offre à l'aller chercher. Mais comme il ne revient pas assez rapide-

ment, le fils de M. Théry va le retrouver dans la cour. Il le surprend, appuyé contre un mur, tout pâle, le front emperlé de sueur, et trempant ses mains dans l'eau fraîche, comme pour y puiser quelque réconfort...

Un autre détail, plus étrange encore : M. Cuvillier, une quinzaine de jours avant la découverte des macabres débris, se montra une ou deux fois avec un veston portant des traces de plâtras. « Où vous êtes-vous donc traîné ? » lui demanda-t-on. Peut-être autour du moteur, répondit, gêné, M. Cuvillier. Or les murs de la salle de moteur sont comme ceux de la salle peints en brun. Sous la scène, au contraire, dans le lugubre réduit, il y avait des plâtras...

Troisième coïncidence encore : Depuis le 1^{er} septembre, date de la disparition de la petite Suzanne Barbala, M. Cuvillier n'allait plus, comme il en avait la coutume, pianoter devant la scène, après la matinée du dimanche. Et à ceux qui lui suggéraient de faire reparaitre entre les films un ou deux intermèdes de music-hall : « Non, répondait-il, vous me donneriez mille francs que je ne voudrais pas d'artistes sur la scène. »

Tel est l'essentiel du nouveau faisceau de présomptions contre M. Cuvillier, que M. Théry, son ex-associé, offrait un peu tardivement, à la justice.

Cette déposition, qui ne fut jamais connue du public et que M. Théry nous confirma récemment, n'apportait cependant, que de curieuses et très troublantes coïncidences. Aucune d'elles ne pouvait fournir à M. Bacquart la preuve certaine de la culpabilité de M. Cuvillier.

Peut-être, si elles avaient été connues au moment de l'enquête et des premières confrontations, ces coïncidences eussent permis de pousser plus loin la délicate recherche d'une vérité toujours difficile à fixer dans ce genre d'affaires.

Peut-être l'odieuse assassinat de la rieuse Suzanne qui, comme le Chaperon Rouge de la légende, partit, pour ne plus revenir, rendre visite à sa grand-mère, eut-il été vengé ! Que de crimes impunis par la faute de témoins timorés et hésitants...

Marcel MONTARRON.



La dernière fois on vit la petite Barbala (La ligne indique l'enfant pour aller chez sa grand-mère. Jusqu'à l'endroit où l'on perd sa trace.



Elle traversa la place d'Italie

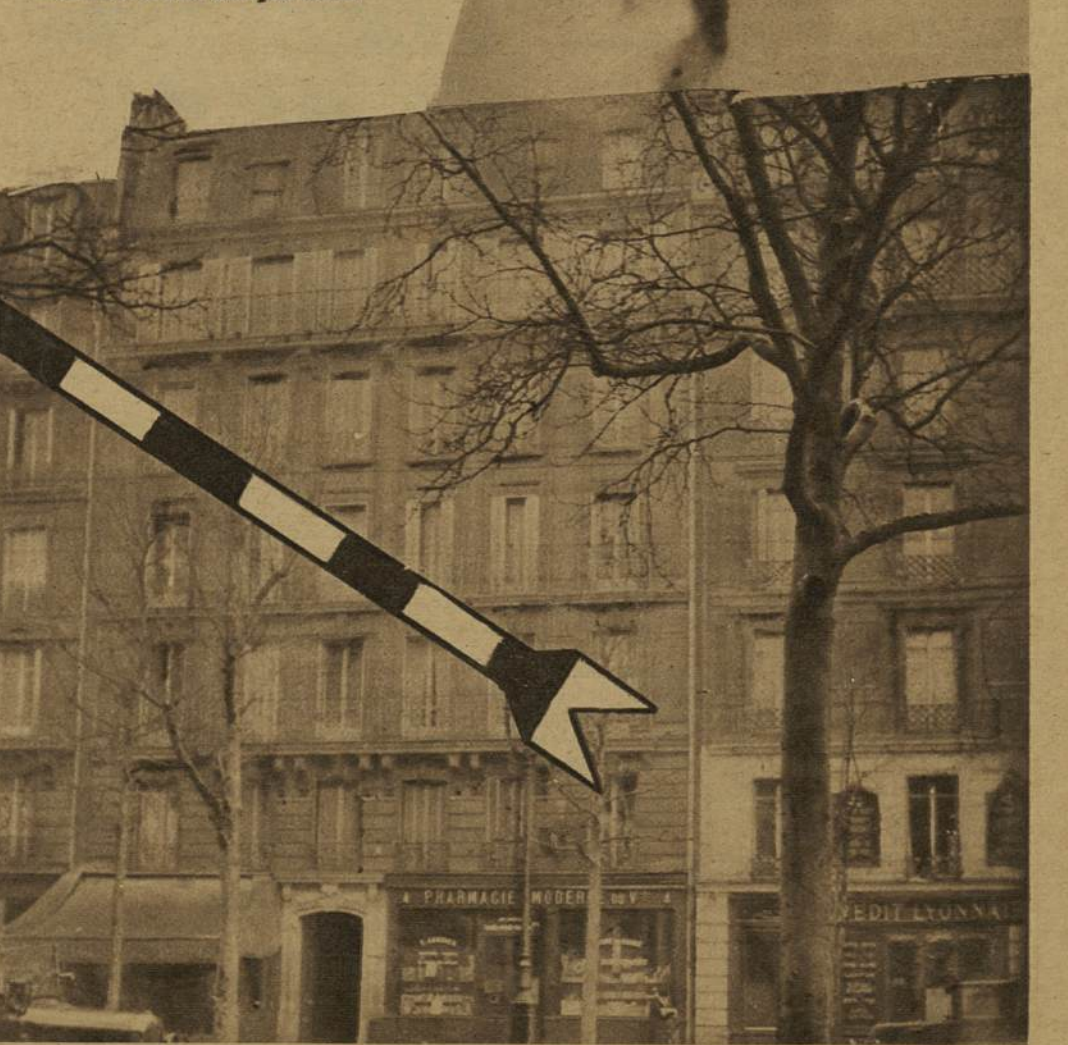
toire de quinze heures. Des inspecteurs étaient allés le chercher au lever du jour à son domicile de Noisy-le-Sec. De troublantes présomptions avaient amené les enquêteurs à prendre cette décision. On avait appris, en effet, que le passé de M. Cuvillier n'était pas des plus limpides. A Rouvroy, dont il était originaire et où il avait exercé le métier de tueur de porcs, la conduite de M. Cuvillier à l'égard de quelques fillettes de la région avait prêté à de fâcheux commentaires. A Reims, où il se fixa en 1912, il se livrait, avec la complicité d'une fille publique, à des attentats à la pudeur sur des fillettes de huit, quatorze, quinze et seize ans. On l'écroua cinq jours avant la déclaration de guerre. Mais l'invasion allemande le fit bénéficier d'une main-levée de dépôt. L'affaire fut abandonnée...

Devant M. Guillaume, qui lui rappelait ce triste passé, M. Cuvillier, un gros homme jovial à moustaches rondes, se défendait avec une belle énergie :

— Tout ce que vous voudrez, Monsieur le Commissaire, répétait-il en s'épongeant le front, mes mœurs ne sont peut-être pas tout ce qu'il y a de plus recommandable, mais de là à tuer, à commettre ce crime odieux dont vous me soupçonnez ! Quelle preuve avez-vous de ma culpabilité ? Faites-moi cette preuve !

En haut : Suzanne Barbala

En bas : La maison où la fillette habitait avec ses parents.



GRANDS PROCÈS

Le sport tue parfois

Un des avocats qui ont pris part au procès de Bordeaux a bien voulu nous en envoyer le compte rendu suivant que nous insérons avec reconnaissance.



N a plaidé la semaine dernière devant le Tribunal Correctionnel de Bordeaux un procès qui souleva dans les milieux sportifs une émotion considérable. Quelques-uns veulent y voir une « espèce » de la solution de laquelle dépend l'avenir même du sport. Sans aller aussi loin, on peut dire que cette intrusion de la justice dans les jeux sportifs est grave, et qu'en tout état de cause le jugement de Bordeaux est important parce qu'il crée une jurisprudence jusqu'ici pratiquement inexistante.

Le 4 mai dernier, au cours d'un match qui opposait l'équipe d'Agen à celle de Pau, le trois-quart aile Pradié, d'Agen, eut au cours de la partie l'occasion de partir à l'attaque. Il le fit, le long de la touche et, poursuivi et serré de près par son vis-à-vis direct, l'aillier palois Taillantou, se débarrassa de la balle d'un coup de pied. Mais Taillantou entraîné par son élan se rua tout de même sur lui, de biais, et lui sauta aux épaules, selon le principe du très classique plaquage « à la cravate ». Les deux hommes roulèrent violemment à terre. Mais seul Taillantou se releva. Pradié resta inanimé sur le sol. On le transporta au vestiaire, puis à l'hôpital. Les médecins diagnostiquèrent une subluxation de la colonne vertébrale au ras des vertèbres cervicales et ne purent sauver le jeune agénais qui mourut après deux jours d'agonie.

Le Parquet de Bordeaux décida de poursuivre Taillantou sous l'inculpation d'homicide par imprudence et le Tribunal après une audience consacrée tout entière, jeudi dernier, à cette délicate affaire n'a pas voulu ou n'a pas pu rendre le jugement sur le siège ; la nécessité d'un délibéré minutieux imposa le renvoi à huitaine de la décision si impatiemment attendue.

Certes, les témoignages contradictoires recueillis à l'audience n'étaient pas pour faciliter la tâche d'un Tribunal qui, dans une matière aussi nouvelle pour lui aurait voulu porter son jugement sur des constatations de fait, indiscutables et indiscutées. C'était loin d'être le cas. Qu'avaient vu les témoins ?

L'un, M. Meyer, affirma avoir vu Taillantou porter la main violemment sur le cou de Pradié, et sur cette interruption du substitut :

— Dans l'intention évidente de lui faire du mal ?

— Absolument ! répondit M. Meyer.



Pradié

Une phase violente du match Agen-Pau.

jeux appartenant à des équipes inférieures dans certains petits villages du Midi, dans des équipes militaires, quand les robustes paysans qui les composent doivent remplacer l'adresse et la science par la violence de l'attaque, le « rush » en puissance. C'est inadmissible dans le cas d'un international comme Taillantou.

Plus nombreux d'ailleurs furent les témoins qui s'efforcèrent d'innocenter Taillantou. Ses coéquipiers, même plusieurs joueurs d'Agen, camarades de Pradié, l'arbitre M. Lahille, le juge de touche M. Jasmin vinrent affirmer que le jeu avait été dur mais régulier, le plaquage de Pradié normal, que Taillantou, exceptionnellement doué physiquement, n'abuse jamais de sa force.

Les médecins eux, ne purent dire si la rupture de la vertèbre était due à un coup, à une torsion du cou de Pradié ou au seul effet d'une chute malheureuse.

Sur quoi l'avocat général requit une condamnation, l'avocat de Taillantou, celui de la Fédération de rugby se levèrent tour à tour et à la fin M^{re} Torrès, au nom du Comité national des Sports, partie civile, exposa brillamment la théorie du « risque accepté ».

Mais dès cet instant la condamnation de principe de Taillantou était certaine. Le Tribunal Correctionnel juge rarement en pure équité et est lié par la loi.

Un jugement de principe. C'est ce qu'a voulu le Parquet puisqu'en somme il a chargé le joueur palois de cette inculpation fantaisiste de « homicide par imprudence, alors qu'il aurait pu, s'il avait voulu aller au bout de son geste, renvoyer Taillantou en Cour d'Assises pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Mais Taillantou aurait été acquitté à l'unanimité et le Parquet a voulu un procès étroit, un procès d'articles de Code, une condamnation sûre, la fameuse question du principe sauvée.

Les grands amis de cette école admirable de discipline, de volonté, qu'est le rugby, de cet inégalable « banc d'essai » physique et moral disent que le jugement de Bordeaux porte un coup mortel à leur sport. Ils ont tort, mais on aura cependant établi une jurisprudence désastreuse.

Personne parmi les sportifs ne nie et ne se désole des brutalités du sport. Il faut de toute urgence les réduire, les faire disparaître. Une meilleure compréhension du système des championnats en est sans doute le meilleur remède. Il n'en existe pas moins un principe que l'action du Parquet et des juges de Bordeaux ont détruit. Celui du risque accepté.

« Va jouer à la manille » crie-t-on en riant, au rugbyman débutant qui revient au vestiaire en geignant. Un homme qui pénètre sur un ground connaît le danger auquel il s'expose, comme l'aviateur, comme le coureur automobiliste. Beaucoup, inconsciemment ou consciemment vont aux sports violents exceptionnellement pour ce risque, pour l'attrait de frôler les limites de la mort. Que l'on institue une juridiction exceptionnelle pour le rugby ; que l'on fasse juger les cas de brutalité et les accidents par une commission de discipline formée de rugbyman anciens et avisés. Dans les cas exceptionnels, rarissimes, d'un exalté trop dangereux, d'une brutalité mortelle et volontaire, elle pourrait déferer le coupable devant la justice. La noblesse du sport en serait grandie, la sécurité des joueurs affermie, la responsabilité de tous à la fois engagée et sauvée.

Un autre, abondant dans le même sens, précisa que Taillantou avait exercé des pressions sur le cou de Pradié après le plaquage ; un troisième que le plaquage avait « duré longtemps ».

Le plus accablant, le docteur Burdin, absent à l'audience, avait écrit au président :

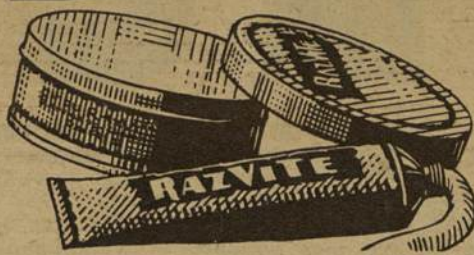
« J'ai vu le joueur palois couché obliquement sur Pradié, lui saisi le cou de la main droite, le presser fortement de haut en bas. Il a commis sciemment, avec calme, une brutalité abominable dont les conséquences ont dépassé ses prévisions. »

Quel sang-froid, quel coup d'œil, quelle précision, M. le docteur Burdin ! Et aussi quel acharnement contre un grand joueur comme Taillantou alors que vous savez, si vous êtes un fervent du rugby et un habitué des grounds, qu'au moins deux de vos qualificatifs « sciemment, avec calme » ne sont pas exacts, ne peuvent pas être exacts !

Où alors vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir à arrêter un adversaire lancé à toute vitesse, alors qu'on est soi-même en pleine action ; vous ignorez la passion du jeu, la fièvre de la lutte, le vertige qui saisit, aux moments préjudiciables du jeu, les têtes les plus solides. On a quelque fois pu constater des actes de brutalité précises, volontaires, entre



Ci-dessous : l'aillier palois Taillantou, qui plaqua mortellement Pradié.



Pour chez vous : UNE BOÎTE
En voyage : UN TUBE

En boîtes ou en tubes, c'est le « RAZVITE » que vous adopterez désormais pour vous raser sans eau, sans blaireau, sans savon.

La crème « RAZVITE » supprime tout le vieillissement périmé de jadis et facilite considérablement le passage du rasoir.

Gros comme une noisette de RAZVITE, une lame qui coupe, et la barbe la plus dure a vécu. Adoptez RAZVITE

qui se vend partout en tubes et en boîtes.

BON A DÉCOUPER

Veuillez m'adresser, contre la somme de 2 francs jointe en timbres-poste, votre tube d'essai pour 20 barbes.

M.

Adresse

à Cie du RAZVITE, 79, Champs-Élysées, Paris-8^e

RAZVITE
79, Champs-Élysées
PARIS
L.DAMOUR 1386

PORTE PLUME

PORTE MINIE

MÉTÉORE

la marque de l'élite

parfait jusqu'en ses moindres détails

EN VENTE PARTOUT

GROS LA PLUME D'OR PARIS

BEGUES Demander renseignement à Institut de Paris, 10, r. la Cx-Nivert,

3000 PHONOS GRATUITS

distribués à titre de propagande aux lecteurs de ce journal ayant trouvé la solution du concours ci-contre et se conformant à nos conditions. Remplacez les points par des lettres de façon à obtenir 3 mois de l'année et en prenant une lettre de chacun de ces mois vous obtiendrez un 4^e mois, lequel ? Découpez ce bon et adressez-le directement à ARYA, 22, rue des 4 Frères Peignot, Paris (15^e). Joindre une enveloppe timbrée à 0,50 portant votre adresse.

2.000 PHONOGRAPHES GRATUITS

donnés au choix, à titre de propagande, pour lancer cette grande marque, à toute personne qui répondra exactement à notre question et se conformera à nos conditions.



Quel est ce proverbe ?

APRÈS LA P... LE B... T...

Remplacer les points par des lettres.



Envoyez d'urgence votre réponse en découplant cette annonce. Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse aux

Etablissements **VIVAPHONE** (Service Concours 231)

116, Rue de Vaugirard, PARIS-6^e

Etes-vous satisfait de votre mémoire ?

Faites cette expérience. Essayez de répéter de mémoire les cinq nombres suivants après les avoir lus seulement une fois : 14832 - 8413 - 12974 - 68216 - 70994.

Si vous n'y parvenez pas, découpez le Bon ci-dessous et retournez-le à l'INSTITUT BORG, Place St-Pierre, Avignon.

GRATIS Renseignez-moi sans engagement sur le moyen de développer ma mémoire.

Nom : Adresse :

SI VOUS NE CRAIGNEZ PAS DE CONNAÎTRE LA VÉRITÉ LAISSEZ-MOI VOUS LA DIRE

Certains faits de votre existence passée ou future, la situation que vous aurez, d'autres renseignements confidentiels, vous seront révélés par l'astrologie, la science la plus ancienne. Vous connaîtrez votre avenir, vos amis, vos ennemis, le succès et le bonheur qui vous attendent dans le mariage, les spéculations, les héritages que vous réaliserez.

Laissez-moi vous donner gratuitement ces renseignements qui vous étonneront et qui modifieront complètement votre genre de vie, vous apporteront le succès, le bonheur et la prospérité au lieu du désespoir et de l'insuccès qui vous menacent peut-être en ce moment. L'interprétation astrologique de votre destinée vous sera donnée en un langage clair et simple et ne comprendra pas moins de deux pages.

Pour cela, envoyez seulement votre date de naissance, avec votre nom et votre adresse, écrits lisiblement de votre propre main, et il vous sera répondu immédiatement. Si vous le voulez, vous pouvez joindre 2 francs en timbres, pour les frais de correspondance. (Ne pas mettre de pièces de monnaie dans les lettres).

Profitez de cette offre qui ne sera peut-être pas renouvelée. S'adresser : ROXROY, Dépt 2429 H, Emmastrast, 42, La Haye (Hollande). Affranchir les lettres à 1 fr. 50.



SANS RIEN VERSER D'AVANCE



Une montre précise, élégante, solide. Echappement ancre 15 rubis, décor moderne.

PLAQUE OR INALTERABLE

Livrée avec sa chaîne en plaqué or au prix de 480.

Catalogue Général N° 32 gratis sur demande

COMPTOIR RÉAUMUR 78, Réaumur, Paris

400 FRANCS par quinzaine ss quitt. empl.

Partout. Très sérieux. Facile Chez Sol. Ecrire Etablissements FUSAU, 11 à Marseille.

CADEAU Nous adressons gratuitement franco et sans aucun engagement un copieux et superbe flacon d'huile d'olive pour goûter et comparer.

Maison Pierre Arlaud, 36, rue Fort Notre Dame, Marseille. Colis assortiments huile, olives et conserves. Au détail prix du gros.

SITUATION lucrative, indépendante, sans aléas, tous pays, même chez soi, personnes des 2 sexes, aimant le commerce. Ecr. U.N.C.E., 3bis, rue d'Athènes, Paris-9^e.

Fondée en 1873

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE NÉGOCIATIONS

21, rue Auber, PARIS (9^e)

PRÊTS sous toutes les formes possibles

à Commerçants, Industriels, Agriculteurs et Propriétaires

Chiffre déclaré depuis 1927

38 millions

BEGUE Ecrire

INSTITUT des BÉQUES

142, Boul' Longchamp

MARSEILLE

CHEVALIER

vers

trois heures, le concierge entendait au téléphone, une voix ahurie

lui criant de monter et provenant de la chambre de la jolie cliente. Il la trouva à moitié évanouie sur son lit. Elle fit au directeur, accouru aussitôt, un récit entrecoupé de sanglots, dans lequel il était question d'un homme vêtu d'une longue pèlerine noire et dont le visage était recouvert d'un voile. Cet inconnu avait tenté de pénétrer chez elle, mais une grosse malle poussée contre la porte, l'avait empêché de mettre son dessein à exécution.

On mit cet incident sur le compte d'un cauchemar et le directeur se retira après avoir rassuré sa cliente qui l'avait ainsi convaincu de son honnêteté.

Au matin, à la première heure, la voleuse descendait régler sa note, déclarant qu'elle ne voulait pas rester une heure de plus dans un hôtel aussi mal surveillé.

J'arrivai peu après, porteur de la photographie qui allait permettre de l'identifier, mais la rusée souris était déjà loin, emportant avec elle le produit de son vol.

Ce sont les « grimpeurs » qui peuvent réellement se dire des rats d'hôtel. Ils ne pénètrent chez les voyageurs ou les pensionnaires, que par les fenêtres, lorsque les persiennes sont ouvertes. Certains montent jusqu'au troisième étage. C'est dire les risques qu'ils courent en cas de surprise, puisqu'il leur faut redescendre par le même chemin.

On a vu un voleur de ce genre pénétrer dans cinq chambres du même hôtel et opérer dans le courant de la même nuit dans trois hôtels différents. Cet adroit filou vole, tout l'hiver, à Nice, à Menton, à Cannes et à Toulon sans se faire prendre. La fille d'un hôtelier de Menton l'aperçut un soir au moment où il se laissait glisser le long d'un mur. Son émotion fut telle qu'elle n'eut pas la force de crier et le malfaiteur put s'enfuir.

Un autre soir, un client réveillé en sursaut se leva et allait atteindre le cambrioleur, lorsque ce dernier passait par la fenêtre. Il le saisit par son veston, mais l'homme se dégagea grâce à un effort désespéré.

Le même individu poussait la témérité jusqu'à l'extrême limite sans se soucier des gens qui dormaient à moins d'un mètre de lui, il fouillait les tiroirs et allait dans les salles de bain dont il allumait l'électricité pour examiner à son aise le contenu des sacs qu'il trouvait.

Comme tout a une fin, il se fit prendre après avoir commis plus de cinquante vols qui lui rapportèrent des millions. On ne l'arrêta pas en flagrant délit, mais à la suite d'une vente de bijoux dérobés.

Un nommé Diomède Dyozlyk, d'origine polonaise, quoique jeune encore, avait adopté un système qui ne manquait pas d'habileté. Au lieu de jouer à l'homme du monde, il prenait les allures d'un grave monsieur qui va traiter une affaire. Vêtu de noir, l'air austère, les yeux cachés par de grosses lunettes qui accentuaient encore la gravité de son visage, il entrait dans les hôtels, porteur d'une serviette bourrée de papiers. Il pénétrait par la porte principale et montait tranquillement l'escalier.

Il avait déjà jeté un coup d'œil sur le tableau des clés et savait ainsi le numéro des chambres occupées. Si on l'interpellait il répondait qu'il était attendu et le tour était joué.

Dyozlyk travaillait vite et bien ; il avait la main heureuse et savait choisir. Dans un seul hôtel, à Bru-

xelles, il avait, en moins d'une demi-heure, volé pour 200.000 francs de bijoux. Il saluait le personnel, s'excusait à propos de rien, allait, venait, changeait d'étages et d'escaliers, se cachait dans les W. C. Il était partout et nulle part.

Le rusé bandit savait se tirer des plus mauvais pas. Pour un peu, il aurait crié « au voleur ! » et se serait lancé à la poursuite de son ombre. Il opéra un peu partout à Ostende, à Berlin. Ce fut son fume-cigarette qui le perdit.

Dyozlyk avait des manies. Il aimait collectionner certaines choses, notamment les montres et les fume-cigarettes. Il en avait volé un à Bruxelles, qui était fort reconnaissable. Il s'en servit un soir dans un tripot et on l'arrêta.

Il avait réalisé ce tour de force de transformer sa fiancée en recéleuse sans qu'elle s'en doutât. Elle croyait que celui avec lequel elle comptait se marier était un honnête voyageur de commerce qui vendait de la bijouterie.

Dyozlyk avait déjà odieusement trompé une autre femme avec laquelle il était marié. Elle aussi ignorait totalement ce que faisait son époux, qui, au retour de chaque voyage, lui offrait de superbes cadeaux, ce qui faillit la conduire en prison.

Le rat d'hôtel se fait quelquefois engager comme domestique. Il est alors beaucoup plus dangereux.

J'ai arrêté dans ma carrière deux « domestiques » qui pensaient me duper. Le premier, un maître d'hôtel appartenant à un établissement de premier ordre à Nice, engagé depuis peu de temps et sans doute pressé de partir, prit tous les bijoux d'une jeune mariée en voyage de noce.

L'idée me vint de lui poser une question susceptible de provoquer des explications. A brûle-pourpoint je lui demandai ce qu'il était allé faire, vers quatre heures de l'après-midi, au Mont de Piété. Sans le savoir, j'avais touché juste. Il me répondit qu'il était allé retirer une bague qu'il avait engagée.

Montrez-moi cette bague, lui-dis-je. Elle est dans ma chambre.

En réalité, il n'avait rien dégagé, mais au contraire engagé sous un faux nom et en utilisant un faux passeport, les bijoux volés. Il avait ensuite mis le passeport sous enveloppe et l'avait expédié à la poste restante de Genève où il devait se rendre.

Le faux domestique pouvait nier, d'autant plus, que l'employé du Mont de Piété ne le reconnut pas lorsqu'il lui fut présenté. Fort heureusement l'individu était un dangereux repris de justice déjà condamné en France et à l'étranger. C'est ce qui me permit de l'identifier d'abord et de le confondre ensuite.

Le second avait un tout autre genre. Il inspirait la plus grande confiance à son patron.

C'était le type du serviteur modèle, propre, correct, ponctuel. Il était estimé de tous. C'était pourtant un malfaiteur malin.

Une série de vols de billets de banque avait été commise à son étage dans l'hôtel où il se trouvait. La guerre allait finir. De nombreux officiers américains et anglais habitaient l'hôtel.

Une des victimes ayant constaté la soustraction, et ayant averti le domestique, ce dernier arriva dans la chambre et parut désolé de ce

qui advenait à un aussi bon client. Il chercha sous le lit, sous les meubles, puis s'arrêta devant la porte qu'il examina attentivement.

— Voyez, monsieur, on a déplacé votre verrou. Le voleur est un rat d'hôtel.

Pour bien convaincre la victime, il poussa le verrou en question qui heurta la gâche sans y pénétrer.

Chez un autre, il fit un coup de maître.

Le client procédait à sa toilette dans la salle de bains et il avait déposé son veston sur le lit, les poches extérieures vers la porte. Il sonna le valet pour lui donner des ordres. Celui-ci, apercevant un portefeuille qui sortait légèrement, l'ouvrit et tout en causant arriva à extraire un billet de mille francs qu'il dissimula dans la poche de son tablier. Après avoir remis le portefeuille en place, le voleur fit un gracieux sourire à sa dupe et partit.

Cependant la mesure était comble. Le directeur avait jusqu'alors réussi à calmer les plaignants. Mais un grincheux n'accepta pas les choses de la même façon et fit du scandale.

C'est ainsi que je devins client à mon tour et il m'arriva de me promener fréquemment la nuit dans les couloirs pour respirer un peu d'air frais. Je vis le valet heurter certaines portes, vers trois heures du matin et se pencher pour regarder par le trou de la serrure. Comme il terminait régulièrement son service à dix heures du soir et qu'il couchait dans les sous-sols, sa présence à cette heure ne s'expliquait pas.

Le lendemain je le retrouvai au même endroit, cherchant à pénétrer dans une chambre. J'étais fixé. Je l'arrêtai et il dut avouer.

Sous le grand tapis du couloir, je trouvais une cachette qui contenait dix billets de 1.000 francs. Sur une armoire je découvris un trousseau de fausses clés.

Avant de me faire ses adieux il m'adressa une prière :

— Pourriez-vous me recommander au directeur de la prison pour qu'il me prenne comme domestique ?

— Je ne lui conseillerai pas, répondis-je en riant. Tu serais capable de le voler aussi.

René
METENIER,

Ancien chef
de Sûreté.

II
Le rat d'hôtel pour
sœur la « souris »
dont les

spécimens sont rares. Certaines de ces voleuses agissent par cupidité, d'autres par haine de la société ou par vice. Celles-là n'admettent pas que le destin soit cruel pour elles en ne leur donnant pas le moyen de vivre riches. Elles aiment par-dessus tout leur indépendance et ne reconnaissent pas la domination de l'homme, auquel elles ne demandent que des plaisirs charnels, sans jamais devenir son esclave. Les femmes de cette espèce sont, en général, impitoyables envers leurs ennemis. Elles puisent leur force dans la ruse et deviennent avec un peu d'expérience de terribles adversaires. On a fait de la souris d'hôtel un être mystérieux, vêtu d'un maillot noir, le visage recouvert d'une cagoule ; la soi-disant comtesse de Monteil servit de type et créa une légende qu'il est inutile de laisser subsister.

La voleuse s'habille, comme toutes les femmes ; lorsqu'elle travaille elle porte simplement un vêtement pratique, de couleur sombre. Elle opère le plus souvent le jour et attend une occasion qui lui évitera une préparation pénible.

Elle ne dédaigne cependant pas les « ouistitis » qui font partie de sa trousse de toilette ; dans ce cas ces délicats instruments prennent l'apparence de fers à friser ou sont dissimulés dans les manches des broches ou autres objets. Le rat qui rencontre une souris, qui accepte de collaborer avec lui, trouve une complice sur laquelle il peut entièrement compter, si des raisons de cœur ne viennent pas briser leur association. Dans ce cas, l'homme court de gros risques et va au devant des pires calamités.

J'ai connu une souris, une délicieuse blonde d'origine russe qui réussit, d'une façon originale, à s'enfuir avant que la police ait pu s'assurer de sa personne.

Dans l'hôtel où elle était descendue, un vol de bijoux assez important avait été commis.

Ce jour-là, la Russe avait gardé le lit toute la journée sous prétexte de malaises. De vagues soupçons planaient sur elle et elle en fut avertie par un complice que l'on sut plus tard être un domestique.

La nuit
suivante,

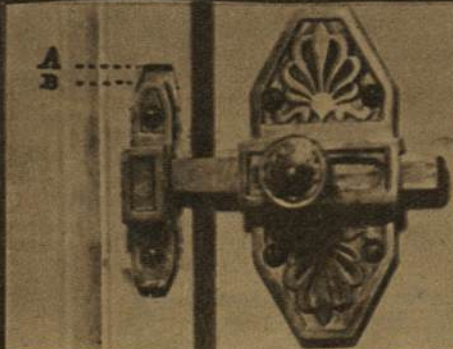
LA LANTERNE

LA SOURDE



Découpage d'un
panneau de porte.
(Photo Méténier.)

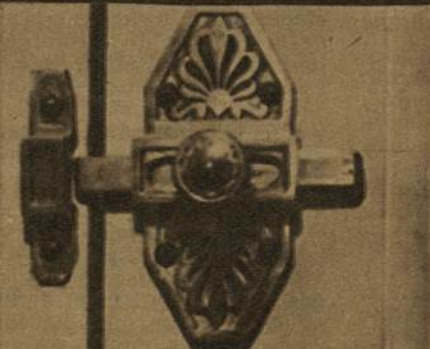
La gâche a été dé-
vissée et revissée
légèrement plus
bas. De cette façon
le pêne vient buter
contre elle sans y
pénétrer



Diomède
Dyozlyk
qui se fit
prendre...



... par son
fume-
cigarettes.



Targette fermée
normalement.

Le trou de la gâche
a été obstrué par un
morceau de caout-
chouc, celui-ci
forme ressort et
chasse le pêne qui
revient à sa position
normale.



... Le jeune homme, le soir venu, escaladait la clôture...

EN l'an de grâce 1857, le maire de la petite commune d'Habonville, annexe de Saint-Ail, dans le canton de Briey, était un cultivateur aisé, du nom de Jean-Nicolas-Philippe Pochon.

Cet homme jouissait de l'estime et de la considération de tous ses administrés et, loin à la ronde, on célébrait les mérites de ce bon administrateur communal.

Agé de 55 ans, il vivait heureux et tranquille, entouré de sa femme et de ses deux enfants : l'aîné, un garçon, Jean-Hubert, âgé de 17 ans, et la cadette, une fille, Clémentine, venait d'atteindre sa quinzième année.

Ce bonheur était trop complet pour être durable. Il fut troublé par les entreprises d'un garçon à l'âme simple qui attira le malheur chez les paisibles habitants de la petite ferme en déshonorant la jeune Clémentine. Mais il est juste de reconnaître que celle-ci fut, pour une grande part, complice de son propre déshonneur en provoquant une profonde passion chez un pauvre journalier du village : Joseph Basset. Celui-ci, en effet, n'avait rien du séducteur classique de province. Ce n'était nullement le « lion », le « dangereux » que l'on rencontre dans les bourgades. C'était un garçon probe et laborieux qui réservait les gages que lui valait son travail à ses vieux parents, se contentant de vivre avec les modestes pourboires qu'il recevait.

Comment le petit journalier devint-il amoureux de la fille du maire ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. S'il faut en croire la chronique scandaleuse d'Habonville, Clémentine Pochon fut le véritable séducteur.

Par un beau dimanche de septembre, elle avait résolu d'aller aux noisettes avec une de ses amies. Elle engagea Basset à les accompagner. Celui-ci était un joueur de boules acharné et il avait projeté une partie avec ses camarades de Saint-Ail. Cueillir la noisette à trois ne lui semblait pas un plaisir comparable aux joies d'une bonne partie, arrosée de quelques litres du petit vin blanc des coteaux de la Moselle.

Joseph Basset refusa la promenade. Ce n'était guère galant, mais Clémentine n'en prit nullement ombrage.

Ce que fille veut !

Clémentine, piquée au jeu, passa devant le rustre et appuya son pied mignon sur les gros souliers du dédaigneux.

Joseph Basset réfléchit : une fille qui marche sur le pied d'un jeune homme, lui parle un langage facile à comprendre en tous pays. Il ne s'agissait plus seulement de la cueillette des noisettes. Joseph renonça à sa partie de boules et prit le chemin du bois avec les deux fillettes.

L'herbe était engageante, l'ombre agréable et propice, le bois accueillant. On y resta de midi à cinq heures ; il faisait si bon et la complaisante amie de Clémentine s'égara plus d'une fois à la recherche des noisettes, ou à la poursuite d'un papillon.

Après cette belle journée, Joseph Basset se vit l'amant ; qui sait ? un jour peut-

être, le mari de Clémentine. Quel parti pour un valet de ferme : la moitié des écus du père Pochon, la moitié de ses terres et la fille de monsieur le maire par-dessus le marché.

Pour réaliser ce magnifique projet, il fallait s'assurer l'assentiment du père Pochon et il était difficile de l'obtenir sans compromettre définitivement sa fille.

Les jours suivants, Basset n'eut rien de plus pressé que de raconter son bonheur à qui voulait l'entendre.

À la mère Dombelot, l'aubergiste et la gazette du village, il confia sa bonne fortune inespérée.

— Clémentine, lui dit-il d'un air vainqueur, est folle de moi. Elle m'a rencontré chez un voisin et invité à aller aux noisettes. J'ai tout d'abord refusé, mais en passant dans le corridor, elle m'a rattrapé et marché sur le pied en me faisant signe. On sait ce que ça veut dire ! Alors, ma foi, je suis allé aux noisettes et nous avons fait connaissance. Quelle chance pour moi. Ça va me faire là un joli mariage. Le père Pochon a des écus !

— Ne t'y fie pas, mon garçon, avait répondu l'aubergiste, et prends garde. Le père Pochon n'est pas commode et, quand il a bu un coup, il a des fois la main lourde.

— Bah ! avait répliqué le gamin, qui ne risque rien n'a rien. D'ailleurs, Clémentine saura bien forcer son père. Une fille comme ça, quand c'est pincé pour un homme, ça ne démord pas. Tenez, vous la voyez, là-bas à sa fenêtre ; tant que je serai là, elle ne bougera pas. Aussitôt que j'aurai vidé ma chopine et que je lèverai le siège, vous la verrez rentrer.

Comme il arrive toujours en pareil cas on faisait partout des gorges chaudes de cette aventure, le scandale éclatait à tous les yeux, mais les plus intéressés à connaître la conduite de Clémentine et de Basset ignoraient tout de leurs amours. Des parentes des époux Pochon se chargèrent de les renseigner : c'est à la mère qu'ils firent cette triste confidence. La pauvre femme en resta atterrée.

Le fils Pochon était à la chasse. Quand il revint, sa mère le mit au courant et tous deux se consultèrent avant de prévenir le père dont la colère fut terrible.

La fille coupable comparut devant lui toute tremblante. Elle n'eut pas l'audace de nier et elle essuya en silence les longs et amers reproches qui lui furent prodigués.

Clémentine qui couchait au premier étage, sur le derrière de la maison, du côté de la cour et du jardin, avait, depuis la journée des noisettes, reçu plus d'une fois Basset, la nuit, dans sa chambre. Le jeune homme, le soir venu, escaladait la clôture peu élevée du jardin, décrochait une échelle et l'appliquait au mur ou, tout simplement, montait en se hissant à la pierre et en s'accrochant aux lames de la persienne.

L'échelle avait été aperçue à plusieurs reprises et l'on jasait tellement dans Habonville, qu'un jour le patron de Basset, indigné de cette intrigue, donna congé à son valet pour la Noël. Le malheureux n'en continua pas moins ses escapades et le 22 décembre, après de galantes prouesses, il oubliait ses brodequins dans la cour des Pochon. Une servante les trouva et les

JUSTICIER PAR INTÉRIM

mit en lieu sûr discrètement : ces amours n'étaient un mystère pour personne.

Pochon père, atterré par ces révélations, fut envahi par une fureur énorme. Son fils, sa femme, des voisins intervinrent pour le calmer, mais il ne voyait rien que la malheureuse dont la vue l'irritait, le désolait, et l'infâme séducteur contre lequel il ne cessait de proférer de sourdes menaces. La mère entraîna Clémentine et lui dressa un lit dans sa chambre, tandis que le père, les yeux hagards, d'une voix rauque qui accusait une rage concentrée, dit à son fils :

— Garçon, va coucher dans la chambre de ta sœur, prends ton fusil, et si quelqu'un vient à la croisée et veut entrer, tu tireras dessus !

Tandis que ses parents, gardant auprès d'eux la coupable, se retiraient dans la chambre à coucher du rez-de-chaussée, Jean Hubert montait au premier étage dans l'appartement de sa sœur.

A peine y est-il entré qu'une paire de chaussures d'homme frappe ses yeux : ce sont les brodequins oubliés dans la cour par Joseph, rentrés par la servante et cachés par Clémentine. C'est une preuve nouvelle de l'infamie et le jeune homme en est vivement frappé, le confirmant dans sa résolution d'obéir à l'ordre fatal. Il s'étend sur le lit, son fusil à ses côtés, et attend.

Il n'attend pas longtemps. Un léger bruit se perçoit sous la fenêtre. Il saisit son fusil, ouvre et regarde. Un homme est là qui s'accroche des mains à la persienne, et se hisse vers la chambre.

— Que veux-tu ? Qui es-tu ? crie Jean-Hubert.

L'homme, surpris, veut redescendre, la tête penchée en arrière il offre sa poitrine. Le frère de Clémentine avance son arme et sans épauler appuie sur la gâchette. Atteint en plein corps l'homme tombe à la renverse, la mort est instantanée.

Joseph Basset, cherchant l'amour, a rencontré la mort.

Au bruit de la détonation, le père Pochon, engourdi par le vin, se réveille et dit à sa femme :

— C'est bien ! Le fils a fait ce que je lui avais dit de faire !

On appelle alors les voisins à qui l'on dit que Pochon fils a tué un homme qui cherchait à s'introduire dans la maison par escalade.

La gendarmerie de Briey est avertie et Basset reconnu. Pochon père dit hautement :

— C'est moi qui ai commandé à mon fils d'agir ainsi. Je ne m'en repens pas, si c'était à recommencer je le ferais encore !

Le lendemain, 23 décembre, Pochon père et fils furent arrêtés et, le 27 février 1858, ils comparurent devant la Cour d'Assises de la Moselle, l'un comme auteur, l'autre comme complice d'un homicide volontaire commis avec préméditation et guet-apens.

On ajoutait à l'accusation principale le reproche d'avoir laissé, gisant inanimé sur le sol, le corps de la victime, sans s'assurer s'il y avait encore en lui un reste de vie, et sans lui donner secours.

Au cours des débats, le père Pochon, revendiquant la responsabilité de l'événement, dit qu'il croyait avoir le droit de tuer à cause de l'escalade. Le président lui répliqua :

— Croyez-vous que vous avez le droit de tuer quiconque s'introduit chez vous par escalade ? Mais si l'on arrive attiré par quelqu'un de la maison ? Croyez-vous, par exemple, avoir le droit de tuer une femme qui prendrait le moyen de l'escalade pour arriver à la chambre de votre fils ou de tuer l'amant de votre servante qui franchirait vos murs pour se rendre à son rendez-vous nocturne ?

Le jury rapporta un verdict d'acquiescement et la Cour, statuant sur les conclusions des parties civiles — le père et la mère de Joseph Basset — qui demandaient quinze mille francs de dommages-intérêts, en accorda huit mille.

Jean CARON.

Atteint en plein corps, l'homme tombe à la renverse.



III⁽¹⁾.

Jean-Simon Etti l'homme de la caverne

De Calabriga à Fozzano, d'Olmato à Propiano, j'ai vécu une belle aventure. J'étais dans le pays de Colomba, sur la terre sainte des bandits d'honneur. Et j'allais voir Jean-Simon Etti, doyen du maquis...

Imaginez une Chaussée des géants où des villages construits pour la guerre sont, en outre, fortifiés par des rochers fantastiques. La route court, sinueuse et montante, au-dessus des ravins profonds ; le regard se perd dans une vallée grandiose où le maquis dissimule le sol. On a pour horizons la montagne et la mer. Voilà le pays...

Et les hommes : des montagnards robustes, généreux, ne possédant pas grand-chose, donnant tout, ardents au dévouement, prompts à la colère, ne connaissant qu'une loi, celle de l'honneur, se grisant d'après devises, toujours respectées, toujours suivies :

« Il vaut mieux ne vivre qu'un an avec son honneur, que cent ans sans vergogne ! »

Tel fut le milieu où Ciccé me jeta, tandis qu'il préparait ma nouvelle expédition dans la montagne. J'ai passé grâce à lui des minutes si fortement nourries qu'il m'arrivait de m'interroger sur la réalité d'une aventure rencontrée à cinq heures de Paris, à deux heures de Marseille. Tout d'abord, il nous fallait rechercher le gîte secret de Jean-Simon Etti, afin que, prévenu, il lui fût impossible d'assimiler notre arrivée à une embuscade. Nous le fîmes pressentir par trois messagers, un ancien valet de ferme du bandit, aujourd'hui berger à Olivese ; un gros propriétaire de Calabriga, qui l'autre année sauva la vie au hors-la-loi en le transportant dans sa maison un jour que, blessé au bras droit, — le bras qui commande le fusil — on allait l'abattre comme un loup...

(1) Voir *Détective*, à partir du n° 111.

et enfin, par une femme. C'était une courageuse bergère de Fozzano, habituée à porter des bottes comme un homme et à faire le coup de feu...

Il était près de deux heures du matin quand ils revinrent. Où les deux hommes avaient échoué, malgré les titres qu'ils avaient à la confiance du bandit Jean-Simon Etti, la femme avait réussi. Le banni avait dit, tout d'abord :

« Je ne veux recevoir personne, car j'ai pour premier devoir de vivre loin des autres hommes. Je ne suis pas Romanetti... »

Puis, se laissant convaincre :

« Qu'ils viennent. Mais, s'ils m'attirent dans une embuscade, ils tomberont les premiers !... »

Le bandit

Nous étions attendus au matin, dans la montagne. En route, Ciccé fit des provisions :

« Jean-Simon Etti est pauvre, dit-il. Il va nous offrir ce qu'il a. C'est un hors-la-loi. Nous n'avons pas le droit de lui emprunter son nécessaire... »

Ma rencontre avec le bandit ne fut nullement dramatique. On nous arrêta dans un hameau qui dominait la vallée apocalyptique où le Taravo coule parmi les pierres. On me fit entrer dans une bergerie où tout respirait une tragique pauvreté. Je n'y restai que quelques minutes. Ciccé vint me reprendre et, pendant une heure environ, nous gravâmes un étroit sentier. Vers dix heures, il me désigna des rochers géants, ruisselants de soleil.

« Le voyez-vous devant sa caverne ? »

La silhouette d'un homme que je distinguais mal, parmi les rocs et les châtaigniers, grandit enfin. Jean-Simon Etti avait son fusil sous le bras, en posture de défense. Sans doute mes compagnons lui étaient-ils familiers, car il éleva une de ses mains en signe d'allégresse. Pour arriver jusqu'à lui, il fallut s'aider des pieds et des mains par une étroite cheminée. Nous abordâmes enfin. Il nous donna le baiser de reconnaissance. Puis, en témoignage de



Jean-Simon Etti avait son fusil sous le bras, en posture de défense.

GARDE-TOI !

Imaginez une chaussée des géants où des villages construits pour la guerre...



confiance, il abandonna son fusil contre une roche, à trois mètres de nous.

Il tira sa montre.

« Je vous ai aperçu à neuf heures et demie, sur la route de Petreto-Bicchisano (à une dizaine de kilomètres de son repaire). Je me suis demandé quels inconnus arrivaient sur ma route. Puis j'ai pensé que c'était vous. »

Désormais, quel que soit le destin du bandit, je ne penserai jamais sans émotion à sa prison de terre battue... Il était devant moi, vêtu de velours, botté. Il s'était mis en frais. Un cache-col bleu masquait les rides de son cou. Ce cache-col était maintenu par une broche où, gravés dans l'or pur, brillaient une croix, un cœur et une ancre. Je lui en fis compliment. Il voulut me l'offrir...

« Croix, symbole de foi, cœur, symbole d'amour, ancre, symbole d'espoir ! »

Il lissa sa moustache et sourit.

« Vous avez voulu me voir, reprit-il. Me voilà. Vous ne voulez pas me faire de mal ; je ne vous en ferai pas non plus. Qu'ai-je donc de si extraordinaire. Je suis un bandit, c'est-à-dire un malheureux... »

Le ton de sa voix grave, nuancée, presque dolente habite encore mes oreilles. Il poursuivit :

« Je n'ai jamais reçu personne que mes amis. Il y a d'autres bandits qui font de leur misère un titre de gloire. On m'a dit de faire comme eux. Jean-Simon Etti a répondu qu'il n'entendait pas tirer vanité de son bannissement... »

— Depuis combien de temps gardes-tu le maquis, dit Ciccé ?

— Depuis trente ans ! »

Je devinais dans sa voix une souffrance contenue.

« Et depuis trente ans je n'ai connu d'autre lit que la terre de ma grotte. Une grotte, monsieur (il s'adressait à moi), où il y a tout juste la place de mon corps, où je n'ai jamais fait de feu l'hiver, où — moi qui suis fumeur, — je n'ose pas fumer ma pipe... Croyez-vous que ce soit une vie et qu'il soit possible d'en être fier !... Quand je suis dans ma caverne et que j'en ai bouché l'ouverture, j'ai l'impression d'être enfermé dans un tombeau. Le jour je sors, je chasse. Quand je n'ai pas de viande, je mange du pain, quand le vin me fait défaut, je bois de l'eau... »

Il s'exaltait de son propre discours.

« J'ai entendu dire que les bandits d'aujourd'hui trouvent le moyen de gagner des mille francs, par le moyen du brigandage. On ne dira pas cela de moi... Si du moins je vis en bandit et me garde, nul ne pourra prétendre que j'ai vécu comme un malheureux !... »

Comment on devient un condamné à mort

Peu après, nous nous installâmes pour le repas sur les manteaux que Jean-Simon Etti emporta pour se couvrir dans la montagne. Nous avions apporté du pastis, du vin cacheté, du jambon corse et du pâté. Etti, avant d'attaquer nos provisions, tint à nous faire l'hommage de sa relative fortune. Il versa dans nos gobelets l'absinthe qu'il fait lui-même et y goûta le premier, pour nous montrer qu'il n'avait pas l'intention de nous nuire. Il tint également à nous servir tout d'abord de son vin, mais il but également, avant nous, à la régalade, pour nous inspirer confiance. Ciccé, qui connaissait les rites du maquis, avait apporté du vin cacheté, afin de ne prêter à aucune suspicion, ce dont le bandit nous loua. Je n'avais pas de couteau. Jean-Simon Etti me prêta son stylet, un beau poignard à manche d'acier sur lequel il a gravé des dessins naïfs.

« Vous pouvez le prendre. Il n'a jamais servi... »

Ce geste me permit de découvrir sa cartouchière, mais ses revolvers, s'ils gonflaient ses poches, n'étaient pas apparents.

« Déjeunons !... »

Tout en mangeant, Jean-Simon Etti se faisait raconter les dernières nouvelles du pays. Il n'était pas un détail dont il ne se préoccupât. On lui annonça la reconstruction de l'église d'un hameau où il avait vécu.

« Je le sais, dit-il. Le prêtre m'a fait demander mon obole pour la reconstruction du clocher. Je ne suis pas riche, mais j'ai donné cinquante francs !... »

— Etes-vous donc chrétien, Etti ? dis-je.

— Chrétien ? Vous ne le croyez pas. Et peut-être cela vous paraîtra-t-il ridicule, chaque soir je prie pendant deux heures devant ma grotte. Je récite quatorze Pater, quatorze Ave, quatorze Credo. Pour bandit que je sois, n'ai-je pas le droit de demander la rémission de mes péchés... »

Il y avait une telle conviction dans la voix du vieux hors-la-loi que nul ne pensa à en rire. Nous attaquâmes le pâté. Je priai Etti de commencer, tout en mangeant, le récit de sa vie, car il était convenu que nous devions nous séparer avant la nuit. Il se fit un peu prier.

« Ce serait tout un roman ! »

Enfin il se laissa faire.

« Cela vous intéresse donc ? »

Et il parla :

« Jusqu'à l'âge de trente ans, j'ai vécu comme un paysan de la montagne. J'étais marié. J'avais deux fils. Je pensais finir ma vie comme un autre. Il en fut autrement. Un jour que j'étais allé à Pilacane, le malheur arriva.



Sur la route de Petreto.



Ettori écrivit sur ses genoux.



Le coteau resplendissait de l'or roux des châtaigneraies.

— C'est en 1900, interrompit Ciccé.
— Oui. J'étais avec deux amis. Nous étions partis en chantant, le fusil sur l'épaule. A Pila-canale nous sommes entrés à l'auberge et nous avons commandé à boire. Tout se passa bien. Cependant un de mes amis fit la remarque que les autres gens de l'auberge nous regardaient avec méfiance. Je n'y pris pas garde. Nous sortîmes...

« Et la chose arriva. J'étais chargé par un de nos parents d'une commission pour l'aubergiste. Je m'en souvins sur la route et fis demi-tour. La femme de l'aubergiste, quand elle me revit devant sa maison, voulut m'empêcher d'entrer.

« — Viens à la cave, dit-elle. Je te donnerai à boire, à manger et de l'argent, si tu le veux. Mais n'entre pas !

« — Laisse-moi, répondis-je. Je dois remettre cinquante francs au patron...

« J'ignorais que les gens de l'auberge avaient une affaire avec les habitants de mon village et qu'ils me considéraient comme un ennemi. J'entrai. Un homme mit la main à la poche. Il tira sur la lampe. J'armai mon fusil. D'autres hommes contournaient la table pour me cerner. L'un prit mon arme par le canon, la tira. Le coup partit. L'homme tomba. J'étais devenu un meurtrier. Je fus condamné par la Cour d'assises... »

La loi du maquis

« Voyez le malheur ! interrompit Ciccé. Il tombe justement sur des ennemis qu'il ne connaissait pas. Il aime son fusil, comme Dieu. On veut le lui arracher. Le coup part.

— Vous savez ce que c'est en Corse que la vendetta, poursuivit Ettori. A cause de la vendetta, il meurt chaque année, chez nous, de pauvres gens qui ne sont capables de rien que de mourir... et ce ne sont pas toujours les plus mauvais qui tombent. J'avais, sans l'avoir prémédité, payé mon tribut à la loi antique.

« Dure loi ! Si quelqu'un tue mon père, je dois tuer le fils. Si je ne peux pas tuer le fils, je dois tuer le cousin. J'avais commencé. Il ne me restait plus qu'à me défendre et à défendre les miens. J'ai pris le maquis... Bien entendu, je continuais à travailler mes terres : je n'ai que cela pour subsister, mais je vivais isolé, toujours à proximité du maquis, évitant les gendarmes. Le sort voulut que, pour une nuit où je me hasardai à coucher sous un toit, un nouveau malheur arriva...

« Ce fut mon second crime. J'avais accepté l'hospitalité d'un berger d'Andrucci avec qui j'étais en pourparlers pour l'achat d'une vache. Cet homme ne savait pas que j'étais bandit. Au matin, deux gendarmes frappèrent à la bergerie et me demandèrent mes papiers. Si j'avais été cruel, j'aurais pu fouiller dans mes poches, en retirer mes revolvers, tirer sur les gendarmes, les tuer. Nul n'aurait jamais accusé Jean-Simon Ettori de ce crime, car j'étais inconnu dans le pays. Je ne pensai au contraire qu'à éviter la bataille. Je suppliai les gendarmes de me laisser tranquille, leur disant que j'étais un paysan de Petreto, honnête, bien considéré et qui ne demandait rien à personne. Ils voulurent m'emmener. En leur obéissant, je me serais laissé conduire au bagne. « Ah ! vous voulez vraiment consulter mes papiers », ai-je dit. J'ai sorti mon revolver. J'ai tiré ! Un gendarme a été blessé à la tête et il est mort ; l'autre gendarme blessé à la jambe a roulé sur la route. J'ai pu m'enfuir...

— On n'avait jamais vu de gendarmes dehors dans les parages de la bergerie ? questionna Ciccé.

— Jamais. Le berger qui avait assisté impuissant à la bataille a été

arrêté. Est-il en prison ? C'est un des regrets de ma vie. Il n'avait rien fait et il ne me connaissait pas... Moi je fus condamné à mort par contumace. Je me procurai des papiers et je pris le bateau pour l'Amérique.

« J'ai débarqué à Buenos-Ayres. Je n'y suis pas resté. Dans ce pays, les voleurs pourraient se faire gendarmes, comme dit le proverbe, et je n'ai jamais pu me faire voleur. J'ai repris le bateau pour la Corse...

Mes crimes

« Et puis, il y a eu l'affaire de Zigliara, murmura Ciccé, lorsque le bandit et ses compagnons eurent commenté l'aventure.

— L'affaire de Petreto, l'affaire de Zigliara, que d'affaires, que de malheurs, gronda Ettori. L'affaire de Petreto : un paysan de mon village avait profité de mon départ en Amérique pour me voler une vache. Une vache : cela ne vaut pas la peau d'un homme. Je lui demandai de me rendre mon bien. Au lieu de cela, il ne pensa qu'à me faire disparaître...

« J'appris qu'il était allé à la gendarmerie et qu'il m'avait accusé de vol, lui le voleur, qu'il s'était proposé pour me faire prendre, afin de toucher la prime accrochée à ma tête... Partout où je passais je rencontrais des gendarmes. Un soir, je serais tombé dans une embuscade où quarante hommes formaient la haie, si un paysan qui m'accompagnait n'avait aperçu dans le maquis le feu d'une allumette. Il y avait des gendarmes aux portes de mon ancienne maison ; il y en avait à la fontaine où je prenais de l'eau. J'ai payé tous les gosses du pays pour qu'ils missent plus de cœur à surveiller les routes. J'ai changé de vêtements, et au lieu de bottes j'ai chaussé des bottines. Puis — ce déguisement étant suffisant — je me suis rendu à la maison de mon ennemi : « — Je veux te sauver, lui dis-je. Si l'autre jour je n'avais aperçu l'embuscade j'aurais aujourd'hui une charge de plomb entre les deux épaules. Avoue ta faute et je ne te ferai pas de mal !

« L'homme se refusa à l'aveu. J'appris qu'il continuait à renseigner la gendarmerie. Il savait cependant que je ne lui pardonnerais pas. Le malheur arriva le soir de la Nativité en 1920, dans une auberge. L'homme, quand il me vit entrer au cabaret, gagna la route. Mes amis m'invitèrent à fuir, m'annonçant que mon ennemi me guettait pour me tuer.

« — Ne sors pas ! Tu es « bon » !

« Je répondis :

« — Le bandit Ettori ne peut consentir à sortir par une fenêtre. Si mon ennemi tire sur moi, tant mieux pour lui, mais je ne tomberai pas en lâche...

« J'ai gagné la porte. L'homme se dissimulait dans la nuit. Je l'appelai.

« — O amico !

« Il me répondit. Je reconnus sa voix. Je tirai dans sa direction. Il tomba. Je suis revenu au cabaret et j'ai interpellé ses amis :

« — Allez dire à son père que c'est moi qui l'ai tué !...

— La famille a eu honte de la lâcheté de ton ennemi, dit Ciccé et elle n'a pas porté plainte !

— C'est vrai, reprit Ettori. Il y a eu ensuite l'affaire de Zigliara... J'étais occupé dans mon jardin, quand j'entendis une balle passer près de moi, puis un cri.

« — Haut les mains !

« Il y avait sept gendarmes en embuscade. Je suis rentré dans la bergerie, sur le ventre. J'ai tiré mon revolver-mitrailleur de ma poche et j'ai ouvert le feu. Il y a eu des blessés... On m'a cru mort. Mais j'étais de nouveau dans la colline, quand j'ai vu un détachement de gendarmes arriver, escortant une charrette dans laquelle — je l'ai appris depuis — on se proposait d'emporter mon cadavre...

— Il y a eu l'histoire de Calixte, un déserteur de la guerre, intervint Ciccé.

— Pour gagner sa grâce, il s'était proposé de me faire mourir dans ma châtaigneraie. C'était un hors-la-loi aussi, un voleur, condamné à mort pour lâcheté. Il ne méritait pas une balle. Je l'ai fait conduire à la gendarmerie, car, si je respecte les bandits d'honneur, je méprise les voleurs. Il y a eu aussi l'histoire de l'homme qui a voulu me faire tirer sur mon fils.

— Ne parle pas de ça, murmura Ciccé. Il est inutile de remuer les mauvais souvenirs.

— Bah !... L'autre année, alors que je rentrais des champs, j'ai reçu une balle dans le bras droit. J'en laissai tomber mon panier... Il m'était désormais impossible de travailler et de me défendre. Je ne vis pas mes agresseurs, mais un homme vint me dire le lendemain que mon fils avait tiré sur moi.

« Mon propre fils !... On ne se venge pas de son fils. Je l'ai fait prévenir de ne jamais reparaitre devant moi. Il est venu...

« Il est venu sans armes.

« — Tue-moi si tu veux, m'a-t-il dit, mais auparavant, écoute-moi. On m'a accusé d'avoir tiré sur toi. C'est un odieux mensonge. Je connais le calomniateur. Je viens de sa maison. J'ai tiré sur lui, avant de venir te voir... »

Ciccé éclata de rire :

« — Et, n'est-ce pas, Jean-Simon, vous vous êtes embrassés !

— Parbleu ! mais je lui ai commandé de se rendre à la justice, car je ne veux pas que mes fils connaissent la misère du maquis. Il est allé en prison, pour l'honneur...

Jean-Simon Ettori s'exprimait avec autant de calme que s'il avait commenté l'évangile. Nul sentiment de cruauté n'animait sa voix. Il subissait la tradition...

« — Ma vie est finie, reprit-il. Cependant j'ai espoir en la justice des hommes. Je ne désespère pas de recouvrer ma liberté. Mais serai-je toujours obligé de vivre avec un fusil sous le bras ?

— Ettori, vous avez le respect de vos amis, s'exclama Ciccé.

— Je suis appelé à mourir devant un rocher ou au pied d'un arbre, continua Ettori... Je ferai tout pour me défendre. C'est mon droit. C'est mon devoir, mais, après moi, je veux la paix. Que mon sang n'appelle pas le sang ; c'est la prière que j'adresse à mes amis. Il n'y a rien de mieux que la paix !...

La nuit tomba. Ettori nous remit dans notre chemin. Le coteau resplendissait de l'or roux des châtaigneraies. Mais que n'eût pas donné le bandit pour le quitter et nous suivre au village ?...

Quand il fut à la limite de sa barrière de rochers, il nous embrassa. Puis il enferma son fusil dans ses bras. C'était son adieu !...

(A suivre.) Henri DANJOU.

Copyright by "Détection" 1931.



C'était une courageuse bergère de Fozzano

habituee à faire le coup de feu.

**VOUS POUVEZ VOUS-MÊME
DÉVOILER VOTRE AVENIR**
GRACE A NOTRE APPAREIL SCIENTIFIQUE "SANDJA Board"
Il répondra à toutes vos questions

vous dira tout ce que vous désirez savoir. Une des plus frap-
pantes manifestations d'occultisme — à la portée de tous —
les médiums peuvent aussi obtenir des communications avec
plus de facilité que la table tournante. Modèle luxe 45 fr., grand
luxe 60 fr. 50 cm x 35 cm.
ÉCRIRE AVEC 20 fr. ou mandat pour modèle échantillon à
Sandja Board. R. de la Victoire. 240. Bruxelles (Belg. affr. 1 50).

**LA CÉLÈBRE VOYANTE
MAÏNA JUAN**

Voit tout — Renseigne sur tout
Tous les jours. Par correspondance 20 frs.
55, boulevard Sébastopol, Paris

M^{me} de THELES CÉLÈBRE PAR SES PRÉDICTIONS.
Voyante à l'état de veille.
Tarots, Horos. De 3 à 7 h.
et par corresp. 10 fr., date nais. T. l. j. (lundi excepté).
74, r. Lourmel, 4^e ét. dr. Métro : Beaugrenelle. Paris (15^e)

VOYANTE Voulez-vous être forte, vaincre et réussir?
Consultez la célèbre et extraord. inspirée
(diplômée) qui voit le présent, l'avenir.
Vous serez utilement guidée. **Thérèse GIRARD**,
73, Avenue des Ternes, Paris (17^e) cour 3^e étage. De 1 h. à 7 h.

SPIRITE HINDOU
Consultez le Spirite, Psychiâtre, Occultiste Hindou
renommé du monde entier, en ce qui concerne votre
avenir. Il vous conseillera, aplanira tous vos soucis,
14, r. de Tilsitt (Etoile), 10 à 13 et 16 à 19 h. Carn. 19-61

M^{me} LEBERTON TAROTS, CHINOMAN-
TIC, ASTROLOGIE.
De 1 h. à 7 h. ou par corresp. 20, rue Brey (Etoile) 1^{er} a gauche PARIS.

M^{me} PREVOST Avenir prédit. Conseils. Date
juste. Prix modérés. 37, r.N.-D.
de Nazareth. Pl. Républ. Id cour à dr. 3^e ét. Pas les Mrs.

TÉLÉPATHIE-TÉLEPSYCHIE Actions à distance.
ASTROLOGIE
Succès — Amour — Affaires — Santé
M^{me} BERTHE, 22, r. de Montreuil, 4^e droite, (Paris XI^e)

M^{me} MAX Voyante, et ses tarots. Donne conseils sur
tout avenir, ramène affections. Reçoit
de 9 à 19 h. Par correspondance, 20 francs et date
naissance, 30, rue Polonceau, Paris. Métro Barbès.

M^{me} DORIAN Médium connu
Réussite par un seul de ses conseils
TRANSMISSION DE PENSÉE A L'ÊTRE CHER
Reçoit du mardi au vendredi de 2 heures à 6 heures.
82, rue Legendre, Paris-17^e. Tél: Marcadet 25-20

AVENIR **M^{me} BENARD**, 46, rue
Turbigo, Paris 3^e. (M^{re} Arts-
et-Métiers), voit tout, assure
réussite en tout. Fixe date événements 1931, mois
par mois. Facilite mariage d'après prénoms. Voir
ou écrire (envoi date de naissance et 20 francs).

Moderne Police Recherches,
Filatures,
par ex-inspect. de Sûr. Surveill. Enq. av. mar. Ts reus.
Divorces. Procès. De 9 h. à 20 h., 47, r. de Maubeuge. Trud. 30-69

AVIS
Le Détective ASHELBE
reçoit tous les jours
de 4 à 7 heures.
34, rue La Bruyère (IX^e) - Trinité 85-18

AU BON MARCHÉ

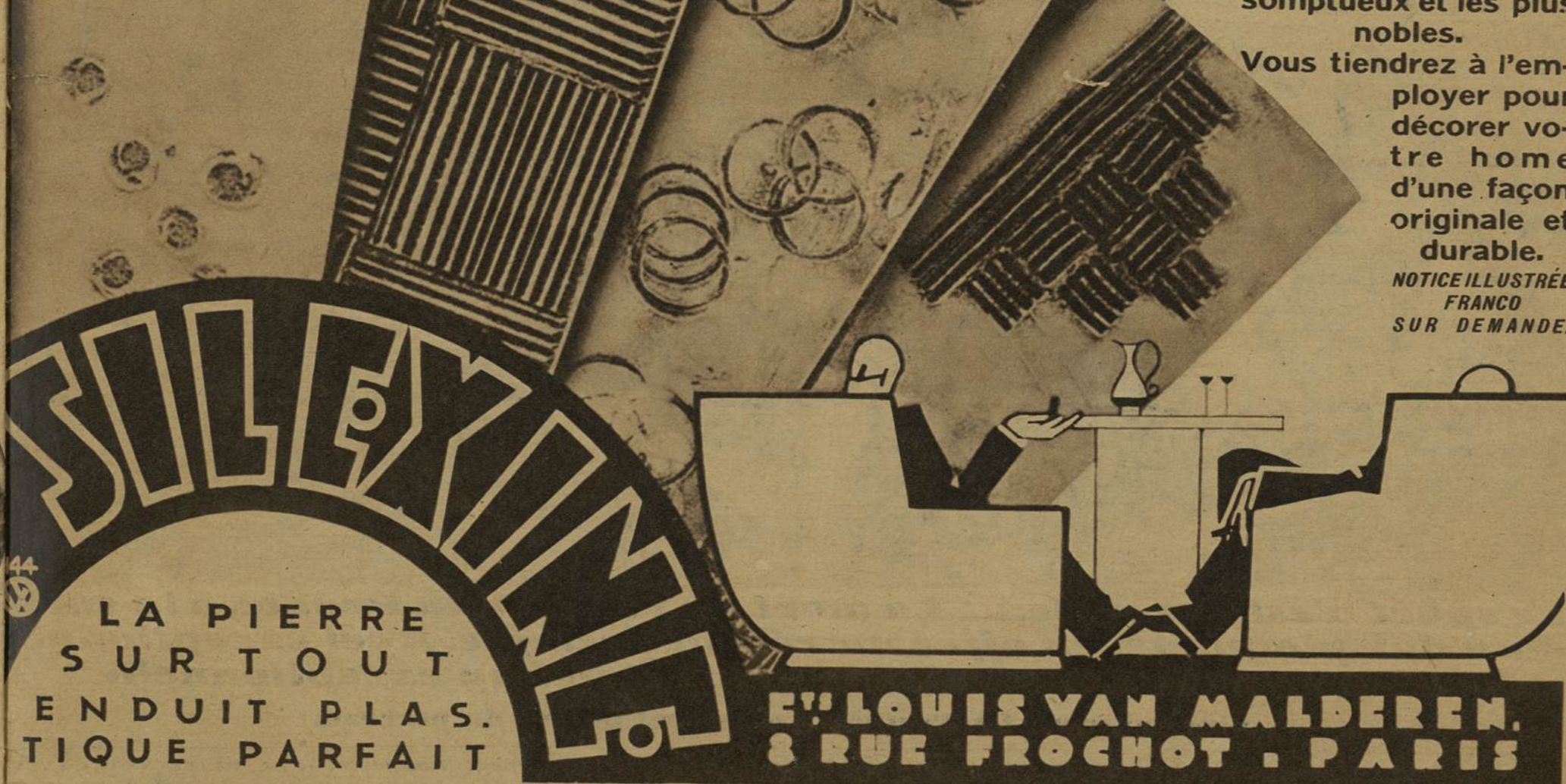
MAISON ABOUCICAUT. PARIS
*Magasin des plus
importantes vendant
le meilleur marché*



Tous les ans, en JANVIER, l'Exposition
de **BLANC du BON MARCHÉ** constitue
une manifestation commerciale **UNIQUE**
AU MONDE! Pour en maintenir le renom
mondial, le **BON MARCHÉ** offrira cette
année à sa clientèle des **CENTAINES** de
MILLIONS de marchandises, toutes d'un
choix incomparable et d'une qualité iné-
galable, A DES PRIX SENSATIONNELS
INFÉRIEURS AUX COURS DU JOUR.

EXPOSITION UNIQUE AU MONDE

FASTE. NOBLESSE. VARIÉTÉ INFINIE



La **SILEXINE**, l'en-
duit plastique parfait,
permet toutes les
combinaisons possi-
bles de dessin, de
couleur, de relief et
les effets les plus
sommptueux et les plus
nobles.

Vous tiendrez à l'em-
ployer pour
décorer vo-
tre home
d'une façon
originale et
durable.

NOTICE ILLUSTRÉE
FRANCO
SUR DEMANDE.

**LA PIERRE
SUR TOUT
ENDUIT PLAS-
TIQUE PARFAIT**

**E^{re} LOUIS VAN MALDEREN.
8 RUE FROCHOT. PARIS**

Le premier hebdomadaire des faits-divers

4^e Année - N° 116

1 FR. 50 - TOUS LES JEUDIS - 16 PAGES

15 Janvier 1931

DÉTECTIVE

Le sport tue parfois



Le sport n'est pas un jeu... La mort du rugbyman Pradié, à la suite d'un dur plaquage, en offre un récent exemple. A cet exceptionnel fait divers ne faudrait-il pas une juridiction exceptionnelle?

(Lire, en page 10, l'article d'un grand maître du barreau.)

Au sommaire
de ce numéro

CONCUSSION par Roy Pinker. — LES MAINS BRULÉES par Gilbert Rougier. — LA PISTE SANGLANTE par Marcel Montarron. — GARDE-TOI! grande enquête chez les bandits corses par Henri Danjou.